

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 janvier 2009

Le Conseil Municipal de la ville de Coulommiers, légalement convoqué le 20 janvier 2009, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Franck RIESTER, Maire.

Présents : RIESTER Franck, MOTOT Ginette, AUBRY Jean-Pierre, DELOISY Sophie, LEGEAY Jean-Claude, THOURET Marie-José, FREMONT Bernard, MAASSEN Véronique, FOURNIER Pascal, GOULLET Christiane, GOUJAT Jackie, FEINDEL François, DIAB Noua, ASHFORD Patrick, PERRIN Sylviane, COUVE-DUPONT Muriel, BOULVRAIS Daniel, DESMONTIER Solange, KIT Michèle, SCHEHL Françoise, YVON Marie-Ange, THEVENOT Vincent, SAINTEMARIE Bruno, MONTOISY Alexis, RABEY Colette, COILLOT Roland, SABATE Elianne, THIERRY Pascal, TREGOAT Yvon, CANALE Aude.

Absents ayant remis procuration : DAUNA Jean-Vincent, (pouvoir à FEINDEL François), MARTIG Laetitia, (pouvoir à THIERRY Pascal).

Absent excusé : TUERO Patricia,

soit 30 présents, 2 absents représentés, 1 absent excusé, 32 votants.

M. Pascal FOURNIER, secrétaire de séance.

Arrivée de M. TREGOAT à 19 h 20

M. RIESTER : Juste avant d'attaquer l'ordre du jour, je voulais vous rappeler que le 4 février, Coulommiers allait entrer dans l'histoire de la télévision, en étant la première ville de France à passer à la télévision tout numérique, la télévision numérique pour tous. Il est évidemment important de le redire lors du conseil municipal, que les Columériens qui ne se seraient pas encore adaptés à la télévision numérique, le fasse le plus rapidement possible, en tout cas, avant le 4 février.

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 8 DECEMBRE 2008

Le procès verbal est adopté par les membres présents à cette séance.

Question n° 1

ACTUALISATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

M. AUBRY expose le projet de délibération.

Pour faire suite à l'approbation du P. L. U. qui a été faite le 26 mars 2007, ce P. L. U. a vécu ces deux dernières années au cours desquelles, nous avons pu constater, quelques petits points à reprendre. En effet, ce P. L. U. a été établi en s'appuyant sur la Loi SRU de l'époque, qui a évolué un peu, et qui permet actuellement des constructions, comme vous avez pu le voir dans le rapport, de maisons sur des terrains de 150 à 200 m², chose qui n'est pas très acceptable. Je vous demande l'autorisation de nommer un bureau d'étude, qui analysera cet ancien P. L. U. et qui nous proposera des modifications pour la suite.

M. THIERRY : C'est-à-dire que, déjà dans la note de présentation, on nous indique actualisation du plan d'urbanisme. J'aimerais bien que vous nous disiez, ce qu'est

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

l'actualisation d'un P. L. U. Je connais la procédure de révision, de modification, mais j'aimerais savoir ce qu'est l'actualisation ? Et puis, dans la délibération, vous nous demandez d'engager une étude, en vue d'adapter le P. L. U. pour une actualisation. Moi, j'aurais aimé que l'on demande l'avis du conseil, pour actualiser le P. L. U. On voit que la décision est prise. On va actualiser. Dites nous quand même ce qu'est la procédure d'actualisation, est-ce qu'il y aura une enquête publique, comment cela va se passer ?

M. AUBRY : Cela dépendra de l'actualisation. Ce qui veut dire, c'est ce qui est développé dans le petit libellé, l'actualisation, avec les analyses que nous avons pu faire, lors des dépôts de permis de construire, etc..., on s'est rendu compte que cela n'était pas très cohérent avec l'urbanisation actuelle de certaines zones, telles qu'elles sont définies. C'est pour actualiser, cette partie du P. L. U. qui débouchera, soit sur une modification, soit sur les différentes procédures que vous avez faites.

M. THIERRY : Donc, vous parlez de modification, cela va déboucher sur une modification.

M. AUBRY : Peut être une modification ou autre chose, je ne sais pas. Ce sera en fonction des analyses qui seront faites par le bureau d'étude.

M. THIERRY : Donc, on n'est pas dans le cadre d'une actualisation, on est dans le cadre du lancement d'une étude, en vue peut être, d'actualiser.

M. RIESTER : Voilà, si vous voulez.

M. THIERRY : Alors, il faut reformuler la délib. Parce que, quand on lit la délib, « on décide de lancer une étude sur les moyens à adapter le plan local d'urbanisme », donc, dans ce cas là, on actualise, ça y est, c'est acté. Moi, j'aimerais qu'on dise que l'on fait une étude, pour savoir si l'on va le réviser, le modifier.

M. RIESTER : M. THIERRY, je veux bien que l'on joue sur les mots pendant toute une séance, mais, vous avez compris ce que l'on voulait faire, faire en sorte que notre plan local d'urbanisme, tienne compte d'un certain nombre de points faibles qui ont déjà été identifiés, et que peut être, un certain nombre d'autres points puissent être éventuellement repérés, puisque c'est un cabinet d'étude qui va nous aider à améliorer, actualiser, peut être réviser s'il le faut, le plan local d'urbanisme. Point final. Je pense que c'est une démarche tout à fait positive, que de se dire, voilà, il y a un vote, du plan local d'urbanisme, comme tout document, avec des avantages et des inconvénients, avec des points faibles et des points forts, essayons de combler les éventuels points faibles, dont on a déjà identifié un certain nombre. Faisons nous aider par un cabinet spécialisé pour aller vérifier qu'il n'y en a pas d'autres, et réviser, si c'est nécessaire, plutôt une révision globale, ou une modification à la marge du P. L. U., c'est tout. Maintenant, si vous voulez actualisation, révision, etc...évidemment, il y aura des démarches de concertation, on en reparlera en commission d'urbanisme, évidemment si cela nécessite une modification plus importante, ce que je ne pense pas, on le fera. Si il faut que l'on modifie certaines zones pour prendre en compte certains projets, on modifiera certaines zones pour prendre compte certains projets, etc... Ce sera d'une façon très transparente, comme on l'a toujours fait. Voilà, c'est tout. Maintenant, je veux bien que l'on joue sur les mots, actualisation etc...

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. THIERRY : M. RIESTER, lors du dernier conseil qu'a présidé M. DRUT, il nous a parlé d'une révision du plan local d'urbanisme. Une révision, on sait ce que c'est, c'est remettre sur le tapis le document d'urbanisme. Celui de Coulommiers, quand même, il faut le rappeler, c'est le conseil municipal du 9 juillet 2001, qui lance la procédure de mise en place d'un P. L. U. On a un déroulement de la mise en place sur six années. Le 26 mars 2007, le conseil municipal approuve le P. L. U., pendant six années, on a travaillé le P. L. U. de Coulommiers. L'opposition a été écartée, je rappelle peut être pour les conseillers municipaux qui n'étaient pas là pendant la précédente mandature, quand même, le précédent Maire, l'équipe, la municipalité précédente, ont écarté l'opposition de la commission de P. L. U. M. DRUT arrive au terme de son mandat, on nous dit, non, le P. L. U. n'est pas satisfaisant, il faut le réviser. Aujourd'hui, M. le Maire, vous nous dites, peut être actualisation, peut être révision, modification, on ne sait pas très bien. Je pense quand même, vous êtes en train de reconnaître, ce que nous avons dit pendant six années, c'est-à-dire, la procédure de mise en place du P. L. U. était très mal conduite, vous n'avez pas associé toutes les parties qui pouvaient travailler sur le sujet. Nous vous avons dit de ne pas reprendre le même cabinet qui avait révisé le P. O. S., parce que ce P. O. S. avait été attaqué au Tribunal Administratif par une association de défense de l'environnement, qui est reconnue d'intérêt public. Donc, chaque fois, pendant six années, nous vous avons demandé de travailler en profondeur, ce document d'urbanisme. Vous ne nous avez pas écoutés, et aujourd'hui, vous nous dites, on va chercher à l'améliorer, entre autre, on va réfléchir maintenant à supprimer quelques espaces réservés. Tout cela faisait partie du travail que nous devons faire durant les six années, durant la période qui a été très longue sur la mise en place de ce P. L. U.

M. RIESTER : M. THIERRY, je suis certain, connaissant vos compétences, si c'était vous qui aviez présidé la conduite de ces travaux, le P. L. U. de Coulommiers aurait été un document parfait. D'ailleurs, je suis convaincu aussi, qu'un certain nombre de personnes de la France entière, voire du monde entier, viendrait, se déplacerait en masse pour voir la perfection de votre travail. Nous sommes beaucoup plus modestes, et disons que ce plan local d'urbanisme a quelques failles, comme tout P. L. U., comme tout document d'urbanisme, parce que ce n'est jamais parfait et que c'est en le mettant en application que l'on s'aperçoit d'un certain nombre de ses effets. Certaines personnes, certains élus peuvent peut être imaginer que certains effets, que nous, trouvons comme dommageables du plan d'urbanisme de Coulommiers, peuvent peut être, finalement être des effets positifs, c'est une question de point de vue ou d'idée politique. Nous on estime que la parcellisation, notamment du centre de Coulommiers, est une mauvaise chose pour l'équilibre de Coulommiers. Nous voulons garder l'urbanisme de Coulommiers, dans les grandes lignes qui le constituent depuis maintenant des années et des années. Nous sommes pour une évolution et sûrement pas pour une révolution. Il ne faut pas que le développement de l'urbanisme sur un terrain, se fasse au détriment des riverains voisins de ce terrain. Donc, il y a un certain nombre de points que nous avons identifiés, maintenant, quelle procédure administrative employer, c'est justement le but de cette étude, pour que l'on puisse employer la modification, la révision, la modernisation, l'adaptation, peu importe, ce qui compte, c'est l'issue de cette étude, et à l'issue de la procédure administrative qui sera retenue, on puisse avoir un P. L. U. qui aura corrigé un certain nombre de défauts que nous avons déjà identifiés, et peut être un certain nombre de défauts que l'étude nous signalera. Ensuite, si vous avez des griefs à reprocher à M. DRUT, vous lui écrivez, et concernant le fait que vous avez été écartés, du travail d'établissement du P. L. U., c'est faux, cela a été ensuite vu en commission d'urbanisme, cela a été travaillé en réunion publique de nombreuses fois. Il y a eu tout un processus de concertation et de

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

consultation, qui a été respecté. Que vous ayez souhaité être davantage associé, soit, vous l'avez souvent répété, vous le répétez aujourd'hui. Moi ce que je peux vous dire, c'est que, sur ce genre de dossier, vous serez associé à la réflexion, dans le cadre la commission d'urbanisme, comme tout conseiller municipal qui fait partie de la commission d'urbanisme. Je ne sais pas si vous faites encore partie de la commission d'urbanisme ou non, ce sera un collègue de votre groupe qui le fera. Y participeront bien évidemment, tous les conseillers municipaux et Columériens, puisque ce sera, si nous sommes dans une procédure un peu lourde, tous les conseillers municipaux et Columériens seront consultés. Comme vous le savez, nous avons l'habitude maintenant de le faire, c'est-à-dire, que systématiquement, lorsqu'il y a un projet d'importance qui peut modifier le quotidien des Columériens, nous les consultons, notamment sur des questions de voirie, ou d'aménagement, je pense à la rue Malakoff, par exemple. On est en train de réfléchir à une modification de la circulation. Nous avons une réunion avec les habitants de cette rue etc... Voilà, en matière d'urbanisme, il faut être le plus modeste possible, se dire que c'est un document qui doit être modifié en permanence en faisant en sorte de l'améliorer pour tenir compte de la société, de l'évolution de l'environnement. En plus, c'est vraiment quelque chose, l'urbanisme, et le document d'urbanisme, c'est quelque chose que l'on doit partager. C'est la base de notre vie en commun, le document d'urbanisme. Là-dessus, moi je n'ai vraiment aucune leçon à donner à personne, je pense que personne n'a à en donner à quiconque, et je vous invite, connaissant plus, et là, je suis totalement sérieux, connaissant vos compétences en architecture et en urbanisme, à participer à ce débat, pour essayer d'améliorer le document d'urbanisme, de la façon la plus constructive possible, en essayant de ne pas être partisan, on va dire. Sur ces choses là, je sais que vous ne l'êtes pas.

M. THIERRY : M. RIESTER, un des objectifs du P. L. U. , était de densifier le centre ancien, c'est bien cela, je ne me trompe pas ? Aujourd'hui, vous vous apercevez, effectivement, en morcelant les parcelles, on peut construire sur de plus petites parcelles. C'est bien de la densification, c'est une forme de densification. Donc, la seule chose, c'est que nous vous demandions, lorsque le P. L. U. a été mis en place, de travailler en profondeur, de travailler, d'examiner, vous le savez aussi bien que moi, M. RIESTER, Un P. L. U. , c'est en moyenne quatre années pour le mettre en place.

M. RIESTER : On a mis six ans.

M. THIERRY : Tout à fait, en écartant des personnes. La commission de P. L. U., attendez...

M. RIESTER : Voyez avec M. DRUT, si vous avez des reproches à lui faire.

M. THIERRY : Mais ce n'est pas M. DRUT, Je suis tout à fait d'accord avec M. DRUT sur un point, il faut réviser le P. L. U., voyez.

M. RIESTER : Voilà, peut être que nous le ferons, et c'est pour cela que l'on fait une étude pour aller plus loin, pour savoir quelle est la meilleure façon de l'améliorer.

M. THIERRY : En revanche, ce qui m'étonne, c'est que M. AUBRY était déjà Maire Adjoint à l'urbanisme, et je ne vois pas pourquoi, maintenant, les choses changeraient. M. AUBRY pouvait très bien nous inviter aux réunions du P. L. U. Il y avait une commission qui avait été créée pour le P. L. U. Il ne s'agissait pas de la commission d'urbanisme, mais de la commission du P. L. U. Donc voilà, nous, nous pensons que l'on doit réviser le P. L. U. , donc, nous voterons contre.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. RIESTER : Bien, d'autres questions, d'autres remarques ?

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 26 voix pour, 2 abstentions Mme RABEY, M. TREGOAT, 4 contre M. COILLOT, M. THIERRY, Mme MARTIG, Mme CANALE,

décide d'engager une étude sur les moyens à adapter pour actualiser le Plan Local d'Urbanisme,

autorise le Maire à signer tous actes aux effets ci-dessus.

Question n° 2

ADHESION DE LA COMMUNE DE CHEVRU AU SCOT (SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE) DE COULOMMIERS

M. AUBRY expose le projet de délibération.

En effet, il existe un SCOT, (Schéma de Cohérence Territoriale), auxquelles appartiennent de nombreuses communes. Chaque commune faisant partie de ce SCOT, doit délibérer pour permettre l'adhésion d'une ou plusieurs communes supplémentaires. C'est la raison pour laquelle je vous demande de délibérer sur l'acceptation de la commune de CHEVRU à ce schéma de cohérence territoriale.

M. THIERRY : Moi je suis pour l'adhésion de la commune de CHEVRU au SCOT, simplement, je pense qu'il aurait été bien que l'on ait une carte, pour avoir l'entité territoriale du SCOT.

M. THIERRY : On peut vous la faire parvenir.

M. THIERRY : J'ai vu que c'est une délibération, mais une petite carte dans la note de présentation, cela nous aurait aidé à situer.

M. RIESTER : D'accord, tout à fait. D'autres remarques ?

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 30 voix pour, 2 abstentions Mme RABEY, M. TREGOAT.

- Approuve l'adhésion de la commune de CHEVRU au SCOT du bassin de vie de Coulommiers

Question n° 3

EXAMEN DES RAPPORTS DU DELEGATAIRE DES SERVICES PUBLICS DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT POUR L'ANNEE 2007 ET PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT POUR L'ANNEE 2007

M. AUBRY expose le projet de délibération.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

En effet, comme tous les ans, nous avons les rapports du délégataire, sur le service de l'eau et de l'assainissement. Vous avez pu lire dans le dossier de présentation, les grandes lignes. En ce qui concerne l'eau, on vous parle des modifications qui ont été apportées, les stations, etc, le changement des canalisations en plomb, la même chose en ce qui concerne l'assainissement. Il y a par contre, un point qui n'est pas développé dans ce petit rapport de présentation, c'est la partie financière. Il faut signaler que le prix de l'eau à Coulommiers, qui était en 2007, de 3,36 euros du m³, ce prix fait partie d'une moyenne qui existe sur le bassin Seine Normandie, puisque la moyenne est de 3,27. Par contre, vous avez pu constater au niveau de la facture de 2007, une augmentation de la part du concessionnaire de 21%. Cette augmentation a été justifiée par les investissements qui ont été nécessaires de faire, pour prolonger le contrat de la station d'épuration, jusqu'à la réalisation de la nouvelle station. Ce qui fait pour une facture de 120 m³ annuels, une augmentation de 39 euros par abonné. A signaler que le rapport de présentation présenté à la commission. Cette commission s'est réunie deux fois, la première, nous n'avons pas pu conclure puisque nous n'avions pas le quorum, la deuxième, a été convoquée à la demande de Mme MARTIG, qui n'a pas jugé bon d'assister à cette réunion.

M. RIESTER : Des questions ?

M. TREGOAT : Sur la deuxième page, vous précisez, le renouvellement de branchements en plomb, je croyais que le plomb est interdit.

M. AUBRY : C'est le remplacement. Les installations initiales du réseau de Coulommiers, datent du début du siècle dernier, elles étaient en plomb. Il y a dans le contrat qui nous lie avec notre fermier général, une obligation de remplacement d'un certain nombre de branchements par an, qui est de l'ordre de 30.

M. RIESTER : C'est plutôt remplacement, effectivement, que renouvellement, c'est bien de le signaler.

M. AUBRY : C'est remplacement, le remplacement du branchement.

M. TREGOAT : D'accord, est ce que la collectivité a un projet futur pour la régie de l'eau elle-même ?

M. AUBRY : On en a déjà discuté, c'est la question de M. GÉRARD, lors de la dernière commission, il demandait si l'on pouvait passer en régie. Je pense que cela peut se concevoir dans une grande collectivité, mais pour une collectivité telle que Coulommiers, c'est très difficile à mettre en place. Cela implique de créer une régie, comme vous dites, avec un nombre de personnes plus ou moins important, à chacun son métier, je pense qu'il vaut mieux passer en concession, tel qu'on le fait actuellement.

M. TREGOAT : Le m³ est à combien, aujourd'hui à Coulommiers ?

M. AUBRY : En comptant le m³ et l'assainissement, c'est ce que je vous disais tout à l'heure, il est à 3,36 euros, la partie eau, 1,36.

M. TREGOAT : Merci.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. THIERRY : Tout d'abord, je voudrais remercier les services qui nous ont envoyé le dossier, parce que, je trouve que c'est bien de ne pas avoir à se déplacer, et j'en profiterai pour demander, lorsque le document sera en enquête publique, qu'il puisse être sur le site Internet de la ville. De le faire systématiquement, quand on a une enquête publique, que l'on puisse accéder par le site aux documents.

M. AUBRY : Ce n'est pas une enquête publique, c'est une présentation.

M. THIERRY : Oui, je généralise, quand on a une enquête publique, je trouve que c'est bien aussi que l'on puisse consulter les délibérations du conseil, enfin, voilà. Tous les documents administratifs, pouvoir y accéder par internet.

M. RIESTER : Entièrement d'accord.

M. THIERRY : J'ai regardé le rapport, et je voulais vous parler des choses que j'ai notées. Pas celles qui fonctionnent, celles qui ne fonctionnent pas très bien.

M. RIESTER : Vous pouvez faire les deux si vous voulez. En fait, ce qui ne fonctionne pas, allez y.

Micro fermé, inaudible.

M. THIERRY : On nous dit que la station n'est plus à même de traiter la pollution entrante, c'est un rapport de 2007, et je me souviens, il n'y a pas très longtemps, on a accepté les eaux usées de la commune de Mouroux.

M. AUBRY : C'est la raison pour laquelle, tout à l'heure, je vous ai parlé de l'augmentation de la part concessionnaire, de 21%, de façon à pouvoir admettre Mouroux, ce qui nous a obligé à faire des investissements qui se montent autour de 300 000 euros, de façon à ce que les effluents entrent dans les normes. On n'aurait pas eu les autorisations du raccord de Mouroux, par la SATESE, par la police de l'eau, si ces données là, n'avaient pas été positives.

M. THIERRY : Donc, on peut considérer que l'arrivée de Mouroux, nous permet de rester conformes.

M. AUBRY : C'est le rapport de 2007, que vous avez. Les modifications ont été faites début 2008.

M. THIERRY : Oui, mais justement, si c'est le rapport 2007, c'est bien en 2008 que l'on a accepté Mouroux.

M. AUBRY : C'était conditionné à la réalisation...

M. THIERRY : Si vous me rassurez, que vous me dites que tout est OK...

M. AUBRY : Ce n'est pas moi qui ai décidé le raccordement de Mouroux, c'est la police de l'eau et la SATESE.

M. THIERRY : Sauf que nous avons accepté.

M. AUBRY : Oui, bien sur.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. THIERRY : Donc, c'est bien le conseil municipal qui a donné son accord.

M. AUBRY : C'était avant cela. C'est à partir de 2007, que le principe a été retenu de raccorder Mouroux, pour lequel vous avez voté.

M. RIESTER : Ils ne sont toujours pas raccordés.

M. THIERRY : Ils ne sont toujours pas raccordés ?

M. RIESTER : Non.

M. THIERRY : C'est bien de l'apprendre.

M. RIESTER : Je vous le dis, je vous laisse parler M. THIERRY.

M. THIERRY : Un autre point, le taux de réclamation, cela me paraît très important, on dit que l'on n'est pas satisfaits du fermier, sur les réclamations orales et écrites, dans le rapport de présentation, vous voyez, vous l'avez oublié. Donc, voilà pourquoi, il me paraît important de souligner les choses qui ne vont pas. Nous devons demander à VEOLIA, d'améliorer ses services.

M. RIESTER : D'accord.

M. THIERRY : Autre point, les boues. J'ai l'impression qu'on est satisfaits de ces 335 tonnes de matières sèches que l'on épand dans la nature, je rappelle qu'il y a quand même des communes qui ont abandonné cette solution. J'espère que les boues qui partent de la station d'épuration de Coulommiers, sont contrôlées. Que vous veillez à ce qu'elles...

M. AUBRY : Cela fait partie de nos obligations, à travers, justement, le fermier qui assure à sa charge le traitement des boues, qui a fait l'objet d'une demande d'autorisation. Il y a eu une enquête publique, qui est stockée à Hautefeuille. Chaque m³, chaque camion qui passe, est contrôlé trois fois.

M. THIERRY : Cela ne m'empêche pas d'attirer votre attention, étant donné que lorsque quelque chose ne va pas bien, vous ne nous le dites pas. Donc, j'espère que pour la qualité de ces boues, vous êtes suffisamment averti et vous veillez à ce que l'on n'épande pas dans la nature, des boues polluantes.

M. AUBRY : Vous faites un procès d'intention, de toute façon, le rejet et le traitement des boues, c'est...

M. RIESTER : C'est un conseil.

M. THIERRY : Mon rôle, c'est d'attirer votre attention. Quand je lis le rapport, je vois des choses négatives. Dans le rapport de présentation, je ne vois que des choses positives. Donc, mon rôle de conseiller d'opposition, est d'attirer votre attention de telle manière que vous amélioriez le service du fermier. En revanche, j'ai des remarques supplémentaires, deux jours de réserve en eau potable, on peut dire que c'est bien, quelque part, je peux dire aussi que c'est insuffisant. Trois jours, quatre jours, ce serait mieux. Un prélèvement tous les quinze jours en moyenne, cela me paraît peu.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Maintenant, vous pouvez me dire, on est dans la règle, cela n'empêche qu'un prélèvement, une analyse tous les quinze jours, c'est insuffisant. Surtout quand on a des dépassements en pesticides, et en fluorure.

M. AUBRY : Les analyses sont faites tous les quinze jours par la police de l'eau, par un laboratoire particulier, la prestation, c'est fait quatre fois par jour. C'était pour vous sécuriser.

M. THIERRY : Je pense qu'avec la nouvelle station d'épuration, on aura des résultats bien meilleurs.

M. RIESTER : C'est bien de le signaler, que nous investissons dans une station d'épuration, en commun avec Mouroux. C'est un très beau projet pour la protection de l'environnement, M. TREGOAT et vous tous, je sais que tout le monde est sensible à ces questions d'environnement, et qu'à notre niveau, avec cette nouvelle station d'épuration, nous allons contribuer à améliorer la qualité de l'eau. Je crois que l'on peut s'en satisfaire, c'est un budget assez important, 13 millions d'euros. On voit bien que l'investissement en matière d'assainissement a été essentiel, et nous allons avoir, dans les semaines, mois et années qui viennent, aussi, tout un plan de réfection du réseau d'assainissement. Je dirai qu'il y a la station d'épuration, puis il va falloir aussi améliorer encore, il y a déjà eu beaucoup de travaux de faits, le réseau d'assainissement de notre commune, pour qu'il y ait moins de déperdition ou d'infiltration d'eau. Il y a tout cela à revoir, c'est vrai que cela va un peu perturber parfois, certaines rues de Coulommiers, parce que, lorsque nous allons faire les travaux d'assainissement, nous ferons la voirie dessus. Pendant les travaux, ce n'est jamais facile, mais après, au moins on est sûr que tout le travail, pour à la fois, la qualité de l'eau et à la fois, la qualité de la voirie, ce sont des désagréments pour un certain temps, mais après, du bénéfique pour de nombreuses années. Merci de signaler que nous faisons la station d'épuration. Vous voyez que vous ne notez pas que des choses négatives, M. THIERRY.

M. THIERRY : La station d'épuration, moi j'ai voté pour la nouvelle station d'épuration. Je ne suis pas d'accord avec l'emplacement qui a été choisi, mais sur la construction d'une nouvelle station d'épuration, quand elle s'impose, je suis d'accord. Là dans le rapport, je lis que nous allons refaire 700 mètres linéaires de canalisation, j'aurais pu vous dire c'est insuffisant. Avec 700 mètres linéaires, il va nous falloir des décennies, avant d'avoir remis à niveau le réseau.

M. RIESTER : Peut être pas des décennies.

Mme SABATÉ : Je voudrais revenir sur la question des pesticides. Je voudrais savoir si dans le contrat qui vous lie à VEOLIA, il pourrait y avoir une amélioration qui puisse être faite, parce que dans votre note de présentation, vous parlez de trente prélèvements réalisés, cinq dépassent actuellement la norme en fluorure, et de façon chronique, celle en pesticides, cela m'inquiète beaucoup, parce que c'est un domaine sur lequel il va falloir travailler, parce que c'est tout l'avenir qui est derrière. Dans le contrat qui nous lie à VEOLIA, peut il y avoir une amélioration par rapport à cela, s'il vous plait, merci.

M. AUBRY : Nous nous sommes réunis avec la police de l'eau, etc., comme vous le savez, en 2012, notre usine de traitement d'eau sera complètement modifiée. Actuellement, la première chose que nous faisons, c'est la sécurisation des points de captage, ensuite les traitements qui seront faits, pour traiter diverses choses, le fluor, par carbonisation, nous ferons des essais dans six mois, nous allons faire un site pilote, pour

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

traiter le fluor, et diminuer la dureté de l'eau. Par contre, nous avons obligation de traiter les pesticides identifiés.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 25 voix pour, 6 abstentions M. COILLOT, M. THIERRY, Mme MARTIG, Mme CANALE, Mme RABEY, Mme SABATÉ., 1 contre M. TREGOAT,

- procède à l'examen des comptes rendus annuels du délégataire des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement pour l'année 2007,

- approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour l'année 2007,

- précise que les comptes rendus du délégataire ainsi que le rapport annuel seront mis à disposition du public à la mairie dans les quinze jours suivant sa présentation au Conseil Municipal et que le public sera averti de cette mise à disposition par voie d'affichage pendant un mois,

- précise qu'un exemplaire du rapport annuel sera adressé au préfet pour information.

Question n° 4

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT 2009

Mme MOTOT expose le projet de délibération.

Je vais regrouper les questions 4 et 5, puisqu'en fait, ce sont des demandes de subvention. La question 4 est une demande de subvention pour l'exercice 2009 de la Dotation Globale d'Equipelement des communes et de leurs groupements. Nous anticipons le budget, et nous demandons l'autorisation de ces subventions, parce que nous devons rendre le dossier pour le 15 février 2009. Donc, il faut que vous l'acceptiez avant. Quelles sont ces subventions au titre de la dotation globale d'équipement, je vous le rappelle. Ce sont des travaux de construction, de réaménagement d'équipements locaux et des travaux de conformité. Il y a le remplacement des châssis vitrés d'une salle de classe à Charles de Gaulle, ce sera la dernière salle qui sera remplacée côté cour. Le changement aussi de châssis vitrés à l'école Louis Robert, pour ceux qui ne connaissent pas, cette école est belle. Les châssis sont anciens, l'eau passe, le couloir qui a été refait il y a peu près cinq ans, est en train de s'abîmer, à cause de ces infiltrations. Nous demandons à pouvoir changer ces châssis. Il y a aussi des travaux de construction et d'extension de locaux. La construction d'un préau à l'école Louis Robert, lors d'un coup de vent l'année dernière, la verrière s'est tordue, elle a été retirée immédiatement, personne n'a été blessé. Tel que c'est là, les enfants n'ont plus rien pour être à l'abri, si ce n'est un petit préau. Nous demandons la possibilité de faire un préau de 100 m². Ecole Jehan de Brie, remplacement de châssis vitrés du préau. Il a été refait en partie l'an dernier, il reste une surface à faire le long de la rue. Cela va donner beaucoup de clarté pour que les enfants fassent du sport. Enfin, des travaux d'aménagement des bâtiments administratifs, c'est la mise en conformité, rénovation et accessibilité de cet hôtel de ville. La subvention globale représente la somme de 72 523 euros, à laquelle s'ajouterait une demande de subvention au titre de Fonds Départemental E CO LE 2009. Là, tous les travaux ne sont pas concernés. Il y a le remplacement de châssis vitrés d'une salle de classe de l'école Charles de Gaulle, qui

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

pourrait être subventionné. Le remplacement de châssis vitré de Louis Robert, de tout le couloir, et le remplacement de châssis vitrés du préau de l'école Jehan de Brie. Cette subvention sollicitée pourrait représenter la somme de 16 770 euros. Nous vous demandons de nous autoriser à demander ces subventions.

M. RIESTER : Merci Mme MOTOT, est ce qu'il y a des questions ?

M. TREGOAT : Evidemment que nous voterons oui pour cette demande de subvention, Mme MOTOT, je voudrais juste signaler, au niveau des préaux, vous savez, aujourd'hui, le changement de climat, malheureusement, nous sommes obligés de faire avec. Est-ce qu'il serait possible de prévoir, pour les préaux, je ne connais pas le terme exact et technique, M. FRÉMONT pourrait nous aider, quand vous avez le préau d'un côté et le vent de l'autre, un système amovible, à adapter au préau, que les élèves soient à l'intérieur du préau ou pas, ils s'en prennent plein la figure. Ne serait il pas possible, aujourd'hui, avec le changement climatique que nous allons subir, de voir si cette suggestion est faisable, pour que les jeunes soient abrités.

Mme MOTOT : Il va déjà être fermé, par la force des choses, d'un côté, l'autre côté, l'architecte a prévu de le fermer aussi, pour que les enfants ne soient pas en plein courant d'air. Donc, on va voir si c'est possible. Ils seront à l'abri du vent et de la pluie.

M. RIESTER : Merci.

M. TREGOAT : C'est moi qui vous remercie.

Les dossiers doivent être transmis en sous préfecture pour le 15 février 2009.

Compte tenu de ce délai qui intervient avant le vote du budget 2009 et des travaux pouvant faire l'objet d'une attribution de subvention dans le cadre de la Dotation Globale d'Equipement 2009, il est proposé de solliciter une demande de subvention pour les travaux d'investissement suivants :

1/Les travaux de construction, de réaménagement de locaux et les travaux de mise en conformité pour des raisons de sécurité :

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

- inscrit dans le cadre du budget 2009, les travaux d'investissement décrits ci-dessus

- sollicite l'aide financière de l'Etat par l'attribution d'une subvention à son montant maximum, dans le cadre de la Dotation Globale d'Equipement 2009,

- approuve le plan de financement ci-joint

- autorise le Maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir dans le cadre de cette demande d'aide financière

PLAN DE FINANCEMENT

OPERATIONS	Année de réalisation	Montant	Montant	Subvention	subvention	Total
		HT	TTC	C. Général	Etat- DGE 35%	Subventions

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les travaux de construction, de réaménagement de locaux et les travaux de mise en conformité pour des raisons de sécurité (plafond de la dépense subventionnable : 143 300 euros)						
le remplacement de châssis vitrés d'une salle de classe de l'école Charles de Gaulle	2009	16 760	20 045	5 715	5 028	10 743
le remplacement de châssis vitrés de l'école Louis Robert	2009	30 025	35 910	9 031	9 008	18 039
Sous total		46 785	55 954	14 746	14 035	28 781
Les travaux de construction, d'aménagement et d'extension de locaux (plafond de la dépense subventionnable : 116 700 euros)						
la construction d'un préau – Ecole Louis Robert	2009	51 087	61 100	0	15 326	15 326
le remplacement de châssis vitrés du préau de l'école Jehan de Brie	2009	43 887	52 489	2 024	13 166	15 190
Sous total		94 974	113 589	16 770	28 492	30 516
travaux d'aménagement des bâtiments administratifs (plafond de la dépense subventionnable 85 700 euros)						
Hôtel de ville	2009	606 187	725 000	0	29 995	29 995
TOTAL		747 946	894 543	16 770	72 523	89 293

Montant subventionnable 85 700 à 35%

Question n° 5

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DEPARTEMENTAL E.CO.LE. 2009

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

- d'inscrire dans le cadre du budget 2009, les travaux d'investissement décrits ci-dessus
- de solliciter l'aide financière du Conseil Général par l'attribution d'une subvention à son montant maximum, dans le cadre du Fonds E.CO.LE 2009,
- d'approuver le plan de financement ci-joint

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir dans le cadre de cette demande d'aide financière.

Plan de financement au titre du Fonds E.CO.LE

OPERATIONS	Année de réalisation	Montant HT	Montant TTC	Subvention C. Général	Subvention Etat- DGE	Total Subventions
le remplacement de châssis vitrés d'une salle de classe de l'école Charles de Gaulle	2009	16 760	20 045	5 715	5 028	10 743
le remplacement de châssis vitrés de l'école Louis Robert	2009	30 025	35 910	9 031	9 008	18 039
le remplacement de châssis vitrés du préau de l'école Jehan de Brie	2009	43 887	52 489	2 024	13 166	15 190
TOTAL		90 672	108 443	16 770	27 202	43 972

Plafond de la subvention du conseil général appliqué

35% de subvention pour les travaux inférieurs à 15 250 euros HT

25% de subvention pour les travaux supérieurs à 15 250 euros HT

Question n° 6

MODIFICATION DU TABELAU DES EFFECTIFS

M. LEGEAY expose le projet de délibération.

Il est proposé de modifier le tableau des effectifs afin de pouvoir procéder :

au recrutement éventuel d'un Adjoint technique de 2ème classe. Il s'agit d'un agent en contrat aidé, qui occupe le poste de gardien du Parc des Capucins, et qui serait recruté sur un poste de droit public (figurant au tableau des effectifs) au cas où il ne bénéficierait pas de la prolongation de son contrat actuel, de droit privé. Cet agent succédant à un gardien de police qui était précédemment affecté à ce poste, un poste de gardien est supprimé.

à la promotion d'un adjoint administratif de 1ère classe au grade de rédacteur. Le poste d'adjoint sera supprimé dès lors que la liste d'aptitude aura permis à l'intéressée d'être nommée sur son nouveau grade (au minimum au 1er Mars 2009).

Au recrutement d'un rédacteur, au service urbanisme. S'agissant d'anticiper suffisamment le départ de la responsable, prévu dans les prochains mois (retraite), pour assurer une bonne continuité de ce service, le poste de rédacteur principal occupé par cette dernière sera supprimé plus tard.

M. RIESTER : Des questions ?

M. TREGOAT : Si je comprends bien, à partir de ce vote, dans le futur, il n'y aura plus de gardien au parc des Capucins ?

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. LEGEAY : Non, c'est complètement faux. C'est simplement une question de savoir si ce Monsieur va être embauché, je résume, par la ville de Coulommiers, ou s'il va rester dans le cadre des contrats d'accompagnement vers l'emploi, c'est-à-dire, être payé en partie par la ville, et en partie par l'Etat. Donc, le poste, d'une manière ou d'une autre, existera. Il y aura un gardien au parc des Capucins.

M. RIESTER : Merci M. LEGEAY.

M. THIERRY : Monsieur le Maire, c'était juste pour saluer le mérite de Mademoiselle LAGARDE qui va partir en retraite, et qui a répondu à toutes nos questions sur le document d'urbanisme. Ce n'est pas facile de comprendre un P. L. U. Et bien, pendant des années, elle nous a renseignés. Voilà, c'était pour la remercier.

M. RIESTER : Vous faites bien, c'est gentil pour elle. C'est quelqu'un de grand talent, la tâche va être difficile de lui succéder. C'est pour cela qu'il est bien d'avoir une transition pour qu'elle puisse transmettre ses dossiers, et le plus possible son savoir, à son successeur.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

- décide de modifier le tableau des effectifs qu'exposé ci-dessus.

Question n° 7

CREATION DE RESEAUX D'ASSAINISSEMENT EAUX USEES, EAUX PLUVIALES ET D'UN RESEAU D'ADDUCTION D'EAU POTABLE POUR L'EXTENSION DE LA ZONE INDUSTRIELLE - DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA REGION, DU DEPARTEMENT ET DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE.

M. FRÉMONT expose le projet de délibération.

Le développement économique de la ville de Coulommiers implique la mise à disposition de surfaces d'activités supplémentaires, dans le cadre de la zone industrielle, afin de permettre l'implantation de nouvelles exploitations génératrices d'emplois.

Les emprises foncières actuellement disponibles sont mal desservies et requièrent un désenclavement avec réalisation des réseaux nécessaires à la desserte des parcelles à aménager.

Ces aménagements peuvent bénéficier d'aides financières.

Considérant l'importance des travaux à réaliser dont le coût est estimé à :

- 662 735,00 euros HT pour les travaux de création des réseaux d'assainissement,
- 144.980,00 euros HT pour les travaux de création du réseau d'adduction d'eau potable,

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le maire à solliciter les subventions auprès de la Région, du Département et de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. THIERRY : Je suis pour le principe de demander une subvention, simplement je voulais faire une remarque, déjà, sur la note de présentation, j'ai l'impression, que c'est presque la silicone vallée qu'on nous présente, ce dynamisme économique, de Coulommiers, sur cette zone industrielle, c'est merveilleux.

M. RIESTER : Merci.

M. THIERRY : Comme la confiance n'exclue pas le contrôle, j'attends toujours, M. le Maire, que vous me démontriez que l'urbanisation de hangars de type industriels créé de l'emploi à Coulommiers. Donc, comme je l'ai fait dans d'autres conseils municipaux, je voudrais que depuis 2001, vous nous fassiez un tableau nous montrant la surface urbanisée, et puis la progression du nombre d'emplois, sur la ville, ce qui me donnera un ratio, et ce qui pourra me faire comprendre, qu'un hectare urbanisé nous créé par exemple, trois emplois. Ca, j'aimerais que vous nous le montriez, M. le Maire.

M. RIESTER : D'accord, merci.

M. TREGOAT : J'espère aussi qu'un jour, en ordre du jour, on aura la récupération des eaux de pluie.

M. RIESTER : Du moment où il y a de nouvelles voiries, ou de nouveaux terrains, il y a maintenant l'obligation, à partir d'une certaine taille, d'avoir des bassins de récupération et de rétention. D'ailleurs, vous les avez en bas de l'entrée de la zone industrielle, à côté du Formule 1, sur le côté, vous avez des réservoirs d'eau de pluie.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

- pour les travaux de création du réseau d'adduction d'eau potable dont le montant des travaux est estimé à 144.980,00 euros HT, sollicite les subventions au taux le plus élevé auprès de la Région, du Département et de l'Agence de l'Eau Seine Normandie
- autorise le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent

Question n° 8

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ADEME ILE DE FRANCE- GYMNASE DES TEMPLIERS

M. FRÉMONT expose le projet de délibération.

Dans le cadre de la réhabilitation du gymnase des Templiers, il a été décidé de développer des techniques et d'utilisation de matériaux favorables au développement durable

Ces équipements consistent en :

la mise en place de cellules photovoltaïques sur l'ensemble de la toiture pour 281 760 euros HT

la mise en place de nouvel appareillage générateur d'économie d'énergie pour 44 640 euros HT

le remplacement des aérothermes pour 8000 euros HT

la réfection des façades (amélioration de l'isolation et revêtement) pour 210 975 HT

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'ensemble de ces travaux estimé à 545 375 euros HT pouvant être financés par l'ADEME, il est demandé au conseil municipal de solliciter cette subvention au taux le plus élevé.

A noter que cette subvention viendra compléter :

la participation du Conseil Régional : 263 195 euros

la participation du Conseil Général : 111 000 euros (en cours de finalisation)

M. RIESTER : Des questions ?

M. TREGOAT : Nous n'allons pas revenir dessus, nous avons eu l'opportunité d'en discuter à un dernier conseil municipal, évidemment, nous n'allons pas voter qu'une fois oui, ce sera deux. Merci.

M. RIESTER : Merci.

M. THIERRY : M. le Maire, je voudrais savoir, quel est l'avis de l'architecte des monuments historiques, puisque l'on est à proximité de la Commanderie des Templiers. Je suppose que l'avis est favorable, s'il l'est, moi je suis tout à fait d'accord à ce que l'on mette du photovoltaïque, puis, cela me permet de remercier aussi la Région Ile de France, le Conseil Général, qui nous aident sur cette opération.

M. RIESTER : Merci à eux.

M. FRÉMONT : Je crois pouvoir répondre tout à fait positivement, l'architecte des bâtiments de France a vu le projet et a donné son accord.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

- sollicite une subvention au taux le plus élevé auprès de l'ADEME portant sur :
 - la mise en place de cellules photovoltaïques sur l'ensemble de la toiture pour 281 760 euros HT
 - la mise en place de nouvel appareillage générateur d'économie d'énergie pour 44 640 euros HT
 - le remplacement des aérothermes pour 8000 euros HT
 - la réfection des façades (amélioration de l'isolation et revêtement) pour 210 975 HT

- autorise le maire à solliciter cette subvention.

Question n° 9

ACQUISITION DE LA PARCELLE DE TERRAIN CADASTREE ZA 20 RUE DES MARGATS A COULOMMIERS

M. FRÉMONT expose le projet de délibération.

Dans le cadre de ses projets de développement économique, la ville de Coulommiers a l'opportunité, sur proposition des Consorts POTIER, d'acquérir une parcelle de terrain située 15 rue des Margats à Coulommiers.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer l'acte d'achat et toutes pièces utiles à la passation de ce dernier, qui sera établi en l'étude de Maîtres DOZINEL-GRAELING, notaires à Coulommiers.

La parcelle de terrain présente une surface de 9660 m² et sera achetée au prix de 240 000 euros, soit 24,85 euros le m².

M. THIERRY : Je voudrais vous demander, M. le Maire, pourquoi n'est-ce pas la Communauté de Communes, qui achète ce terrain, puisque c'est elle qui s'occupe de commercialiser, je crois, les terrains en face, c'est une première question. Je crois me souvenir qu'il y a un espace réservé, sur cette parcelle, on avait une ligne de chemin de fer, un embranchement qui devait aller à l'incinérateur. Je crois me rappeler qu'il y avait un espace réservé sur le terrain en question. Je voudrais savoir si vous avez déjà des acquéreurs, pour cette parcelle, et ce qu'elle va devenir ? Et puis, enfin, comme on est à proximité du terrain pollué, j'aimerais que vous nous donniez quelques informations, puisque la dernière fois que l'on vous a interrogé sur la question, vous nous aviez répondu que vous veniez de prendre le fauteuil de Maire, et que vous nous demandiez quelques temps pour nous répondre. Donc, c'est l'occasion de vous interroger de nouveau.

M. RIESTER : Je vais donner la parole à M. AUBRY, qui suit ces questions là, à la fois au niveau de la ville, et comme vice Président de la Communauté de Communes, et en charge, notamment, de la partie enlèvement des ordures ménagères. Concernant le terrain, effectivement, et j'aurai l'occasion d'y revenir tout à l'heure, rapidement, dans la petite présentation que je vais faire, dans le cadre du débat d'orientations budgétaires. Cela ne nous a pas échappé, nous avons, avec la Communauté de Communes de la Brie des Templiers, la création d'une nouvelle zone d'activités en face, et que c'est bien de la compétence intercommunale, quand il y a une création d'une nouvelle zone d'activité sur un terrain, là, en l'occurrence, il s'agit d'un terrain qui fait partie de la ZAC de la prairie Saint Pierre, rue des Margats. Donc, c'est logique que ce soit la ville qui l'acquiert, pourquoi l'acquérir ? C'est que cela nous permet d'avoir de la réserve foncière et de maîtriser la destination de ce terrain là. Quant à la remarque que vous faites sur la réserve par rapport à un embranchement, j'avoue que là, pour le coup, on va se renseigner. Je n'ai pas l'information, peut être que M. AUBRY l'a, après, c'est à vous, M. AUBRY de répondre sur la partie SMICTOM.

M. AUBRY : Pour compléter ce que dit le Maire, ce terrain, ne fait pas partie du même zonage que la partie zone d'activités, dont on a obligation de passer en intercommunalité, ce terrain était cessible et achetable par la ville de Coulommiers, sans avoir à passer par l'intercommunalité. Pour ce qui est de la réserve foncière qui a été faite, effectivement sur les anciens plans, il y avait la création d'une voie de chemins de fer, pour amener les ordures ménagères à l'usine de traitement. Quant à la dépollution du site, elle commence à partir du mois de mai et se terminera fin mai. Le marché a été passé.

M. RIESTER : De l'année suivante ?

M. AUBRY : Non, de cette année.

M. RIESTER : Elle commence début mai, elle se termine fin avril ?

M. AUBRY : Non, fin mai. Cela dure un mois. Il y a un mois de dépollution.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. RIESTER : Voila.

M. AUBRY : En revanche, je vous repréciserai, si vous le voulez.

Micro fermé, inaudible.

M. AUBRY : Non, il est prévu que la passation du marché aux alentours du 1^{er} mai, cela dure un mois, pour la dépollution. Cela je vous le repréciserai quand le marché sera passé.

M. THIERRY : Vous allez pouvoir nous le préciser. Qui va prendre à sa charge la dépollution ? Je crois qu'il y avait un contentieux entre le SMICTOM et le SITCOM. Maintenant que vous êtes lancé, vous pouvez nous donner davantage de précisions.

M. AUBRY : Puisque je suis lancé, allons y. C'est partagé moitié, moitié. Il y a une espèce de consensus qui a été trouvé.

M. RIESTER : Très bien, c'est une bonne nouvelle. Merci M. AUBRY, pour ces bonnes nouvelles.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 30 voix pour, 2 abstentions Mme RABEY, M. TREGOAT,

- autorise le maire à acquérir la parcelle de terrain cadastrée section ZA 20 d'une surface de 9660 m2 (voir plan ci-joint) au prix de 240 000 euros à Coulommiers.

- autorise le Maire ou son premier adjoint à signer l'acte d'achat et toutes pièces utiles à la passation de ce dernier, qui sera établi en l'étude de Maîtres DOZINEL-GRAELING, notaires à Coulommiers.

Question n° 10

APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES TRAVAUX DE REALISATION D'UNE VOIE SUR LA ZAC DE LA PRAIRIE SAINT PIERRE ET L'AMENAGEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITES DES LONGS SILLONS

M. FRÉMONT expose le projet de délibération.

La commune de Coulommiers a décidé d'aménager le secteur sud est de la ZAC de la Prairie Saint Pierre pour permettre l'achèvement de l'opération d'aménagement. Par ailleurs, la Communauté de Communes de la Brie des Templiers a décidé d'offrir de nouvelles implantations d'activités en continuité avec l'occupation périphérique de la ZAC.

L'aménagement du secteur dans son ensemble nécessite la réalisation d'une voie d'accès principale commune d'une longueur de 945 mètres linéaires, de la rue de Montigny à la rue des Margats. Les travaux étant indissociables, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la constitution d'un groupement de commandes avec la Communauté de Communes de la Brie des Templiers afin de permettre une réalisation commune du projet.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

La convention constitutive du groupement de commandes prévoit que la commune de Coulommiers sera le coordonnateur des marchés passés dans ce cadre et aura compétence pour assurer la désignation des titulaires, signer les marchés, les notifier et les exécuter au nom de l'ensemble du groupement.

La commune de Coulommiers sera de fait mandataire de la Communauté de Communes de la Brie des Templiers et, à ce titre, assurera les paiements des marchés, et se fera rembourser par la Communauté de Communes, pour la part de travaux lui revenant, selon le prorata fixé dans la convention. Il est précisé que les remboursements auront lieu à chaque situation afin de ne pas grever le budget de la commune par des avances trop importantes.

Le coût total du projet est estimé à 1 900 000 euros HT et comprend les travaux suivants :

les installations de chantier,

les terrassements généraux,

les réseaux humides : eaux usées, eaux pluviales, adduction d'eau potable,

les réseaux secs : électricité basse et moyenne tension, éclairage public, télécommunication,

les structures de chaussée,

les revêtements de chaussée et de trottoir,

un bassin de stockage et de régulation des eaux de pluie, avec séparateur d'hydrocarbures,

Un poste de transformation.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ce projet et d'autoriser le Maire à signer les marchés de travaux correspondants dans la limite financière de 1 900 000 euros HT.

M. THIERRY : Dans la note de présentation, on nous dit, la commune de Coulommiers doit aménager le secteur sud est de la ZAC. Moi, je dis, «a décidé», ce n'est pas doit.

M. RIESTER : C'est vrai, je modifie. Amendement de M. THIERRY retenu.

M. THIERRY : C'est la note de présentation.

M. RIESTER : Oui, on va le modifier.

M. THIERRY : Je voulais savoir qui assurait la maîtrise d'œuvre de cette opération, et je voulais savoir quel était le pourcentage qui sera payé par la commune de Coulommiers, sur les 1 900 000 euros, et la répartition entre la communauté de communes et la commune ?

M. FREMONT : Première chose, le maître d'œuvre, c'est la ville de Coulommiers, quant à la deuxième chose, c'est au prorata des sommes engagées, de toute manière, cela donne 50/50. Il y a des postes, l'un à 50/49 et l'autre à 51/49 etc, mais à l'arrivée, cela donne 50/50.

M. THIERRY : Merci.

Mme SABATÉ : Je voulais simplement savoir comment étaient prévus les échéanciers au niveau dépenses. Vous parlez des remboursements qui auront lieu à chaque situation ? Quel va être l'échéancier, c'est quand même des sommes considérables.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. FRÉMONT : C'est en fonction de l'avancement des travaux, que les factures seront présentées, par marché.

Mme SABATÉ : Et dans le temps, cela représente un volume temps de combien ?

M. RIESTER : Cela va aller jusqu'à quand, c'est quand le fin des travaux ?

M. FRÉMONT : Les travaux devraient commencer en mai, et il y a six mois de travaux.

M. RIESTER : Jusqu'à la fin d'année.

Mme SABATÉ : D'accord, merci.

M. TREGOAT : L'éclairage public, est-ce vous avez prévu des panneaux photovoltaïques, pour alimenter cet éclairage public ? Il n'y a pas si longtemps que cela, je suis allé visiter une ville, la Ferté sous Jouarre, où sur chaque éclairage public ou chaque bloc EDF, ils en ont fait installer sur chacun d'eux par l'entreprise GEREMIA, ce qui diminue à peu près de 45 %, l'éclairage, au cours de la nuit, c'est-à-dire vers 2 heures du matin, il y a une diminution de l'intensité de l'éclairage. Est-ce que vous avez prévu ce système ?

M. FRÉMONT : Vous avez raison de nous faire cette remarque, je vais poser la question aux services techniques, on va regarder, c'est peut être fait.

M. TREGOAT : Je vous en remercie. Il y a quand même une économie de 45%.

M. THEVENOT : J'ai une question pour M. TREGOAT, est-ce que l'on est sûr que le bilan carbone de l'opération est positif ?

M. RIESTER : Il n'a pas entendu, est-ce que vous pouvez répéter ?

M. THEVENOT : Je demandais si l'on était sûr que le bilan carbone de cette opération était positif ?

M. TREGOAT : Affirmatif, c'est une entreprise, si mes souvenirs sont bons, cela fait déjà huit ans qu'elle exerce.

M. THEVENOT : Cela n'a rien à voir. Le photovoltaïque n'a pas forcément un bilan positif, si on opte sur le développement durable, on doit s'assurer du bilan carbone de l'opération, indépendamment de la durée de vie de l'entreprise.

M. TREGOAT : Exactement, mais si les appareils sont installés dans certaines villes, c'est qu'il ne doit pas y avoir une augmentation de carbone, il ne doit pas y en avoir même du tout, vu que les tests ont été 100% positifs. Et il est dommage que vous, en tant que développement durable, vous ne soyez pas au courant.

M. RIESTER : On ne va pas en rajouter, on va s'arrêter là.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 25 voix pour, 7 abstentions M. COILLOT, M. THIERRY, Mme MARTIG, Mme CANALE, Mme RABEY, Mme SABATÉ, M. TREGOAT.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Approuve la convention constitutive d'un groupement de commandes entre la commune de Coulommiers et la Communauté de Communes de la Brie des Templiers ayant pour objet la réalisation de la voie principale d'accès au secteur sud est de la ZAC de la Prairie Saint Pierre et à la zone d'activités des Longs Sillons.

- Approuve le projet de travaux correspondants.

Autorise le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes et de lui donner délégation pour exécuter, au nom de la commune, les dispositions qui y sont prévues.

Autorise le Maire à signer les marchés de travaux qui seront conclus dans ce cadre, aux conditions susvisées et dans la limite financière de 1 900 000 € HT et à prendre tous les actes nécessaires à leur bonne exécution.

Question n° 11

MANIFESTATION « JOURNÉE AU CHATEAU DE LA PRINCESSE DE CLEVES DU 17 MAI 2009 » : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT

Mme MAASSEN expose le projet de délibération.

Devant le succès de la manifestation patrimoniale et costumée « Journée au Château de la Princesse de Clèves », de l'année dernière, la ville de Coulommiers a décidé de la reconduire le dimanche 17 mai prochain. Si cela vous intéresse de participer à cette journée, de vous costumer, je vous demande, soit de me le faire savoir, soit de vous rapprocher du service culturel. Donc, à cet effet, on sollicite le Département pour nous subventionner dans l'organisation de cette manifestation, en sachant que le budget s'élève à 5 748,60 € HT, nous leur demandons 7150 € TTC. Il est demandé au Conseil Municipal, d'autoriser le Maire à solliciter cette subvention.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

DECIDE de demander une subvention au taux le plus élevé (Soit 20%) au Département pour l'organisation de la manifestation patrimoniale et costumée « Journée au Château de la Princesse de Clèves » dont le budget s'élève à 5 748.60 € HT, soit 7 150 € TTC

DECIDE d'autoriser le maire à solliciter cette subvention

Question n° 12

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES TRAVAUX D'ENTRETIEN D'URGENCE POUR LA MISE EN SECURITE DE LA VOUTE DE LA CHAPELLE NOTRE DAME DES ANGES CLASSEE MONUMENT HISTORIQUE ET SERVANT DE SITE D'ACCEUIL AU MUSEE MUNICIPAL DES CAPUCINS DE COULOMMIERS AUPRES DE LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES D'ILE DE FRANCE

Mme MAASSEN expose le projet de délibération.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

La voûte du musée des Capucins est endommagée, on a rencontré l'architecte des bâtiments de France, il s'avère que cette voûte doit subir des travaux de mise en conformité. Ces travaux d'urgence consistent en une purge du plâtre de la voûte et des corniches, puis en la mise en place d'un filet pare gravas sur l'ensemble de celle-ci.

Considérant la possibilité de financement de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile de France en matière de restauration des édifices classés au titre des Monuments Historiques en cas de travaux d'urgence, il est demandé au conseil municipal d'autoriser le Maire à solliciter une subvention au taux le plus élevé (la dépense étant estimée à 19 000 euros HT).

M. THIERRY : Les travaux qui là sont prévus, sont des travaux de sécurisation. Moi, je voudrais savoir, quand va-t-on programmer maintenant, quand envisage t-on de remettre en état la voûte, et puis, j'en profite pour demander qu'il y ait un véritable programme culturel, autour de ce monument, ou des monuments, même de la ville, je pense qu'une ville comme Coulommiers, qui a des monuments historiques, pourrait développer un programme culturel, ambitieux, qui pourrait créer de l'emploi, parce que je pense que créer de l'emploi, cela ne passe pas seulement par l'urbanisation de terrain, cela passe aussi parfois, par la mise en valeur du patrimoine culturel. Nous avons la chance d'avoir cette chapelle, le parc des Capucins, et j'aimerais que la ville développe un programme là-dessus. Que la municipalité nous montre que, n'est pas seulement des pierres que l'on vient admirer, c'est aussi autre chose.

Mme MAASSEN : Pour répondre à la première partie de votre question, il y a un filet qui va être mis en place, ceci dans le but que le musée reste ouvert, durant la période des travaux. On espère commencer ces travaux en mai. Il y aura un filet sur toute la longueur et bien évidemment aussi la largeur de la voûte, ceci pour que le musée reste ouvert au public. En ce qui concerne les manifestations au niveau du musée, il y avait une exposition, sur la guerre, en décembre, et qui perdurait jusqu'à fin janvier. Une autre va être mise en place suite à l'acquisition des œuvres de Yvette TROISPOUX. Il y a au préalable, un travail pour encadrer toutes ses œuvres, et les répertorier. Ce sera pour mai, sinon, on a d'autres projets au musée. On a sollicité des élèves de l'INP, pour la réfection de la grotte aux coquillages, il y aura un stage de quinze jours ou trois semaines, je ne sais plus, en partenariat avec le lycée Cormier pour accueillir les jeunes. Le midi, ils déjeuneraient à Notre Maison. Voilà en ce qui concerne le musée, c'est vrai, le parc des Capucins est vraiment mis à l'honneur à l'occasion de la Princesse de Clèves, à l'occasion de la nuit des lumières, et puis, on développe un travail, c'est en cours, au niveau de la Commanderie des Templiers.

M. RIESTER : Oui, il y a beaucoup de choses qui sont faites autour du patrimoine, il faut continuer, tout en étant conscients de nos moyens. Vous savez, il ne faut jamais voir trop grand, mais, c'est bien de continuer à animer ce beau patrimoine Columérien. Nous avons eu, ces derniers temps, l'occasion d'y aller régulièrement. J'en profite pour à nouveau saluer l'initiative qui a été prise, de mettre la pharmacie PIPAULT, dans le musée, cela valorise bien ce beau site. Et puis, ce qui est fait au niveau de la princesse de Clèves, vous l'avez rappelé, la nuit des lumières, la journée du musée, la fête du musée, les journées du patrimoine, etc. On voit qu'il y a beaucoup de chose de faites, il faut continuer. C'est vrai que nous avons la chance d'avoir un beau patrimoine. Continuons de la mettre en valeur, continuons à l'animer, et toutes les idées sont bonnes à prendre.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. THEVENOT : Une suggestion, sauf erreur, les classes de premières commencent à étudier seulement la guerre de 14, là, ces jours prochains. Je voudrais savoir si il serait envisageable de prolonger l'exposition de quelques semaines, pour permettre aux lycéens d'aller la visiter.

Mme MAASSEN : Oui, je vais voir avec mes services, de toute façon, rien n'est démonté.

M. RIESTER : Très bonne idée, parfait.

M. THIERRY : Vous n'avez pas répondu à ma question sur les travaux de réfection. C'est une mise en sécurité. Je voudrais savoir, maintenant ce qui va se passer pour remettre la voûte en état.

M. RIESTER : Evidemment, on va la remettre en état, il faut regarder l'échéance, le coût, ce que cela implique.

Mme MAASSEN : C'était un premier rendez vous avec l'architecte des bâtiments de France, il y en aura d'autres de planifiés.

M. THIERRY : Parce que l'on se souvient quand même, que pour faire les travaux sur les pavillons des gardes, j'ai envie de dire, c'est plusieurs décennies qu'il a fallut. M. le Maire, attendez..

M. RIESTER : Le résultat est plutôt satisfaisant, M. THIERRY, non ?

M. THIERRY : Vous savez très bien que vos prédécesseurs, et ils furent nombreux, ont travaillé sur le dossier des pavillons des gardes. Donc, il faudra plusieurs années. J'aimerais que cette chapelle ne reste pas avec un filet pendant des années.

M. RIESTER : On prend note de votre souhait, M. THIERRY.

M. THIERRY : Vous m'avez parlé des manifestations culturelles, que vous organisez, bon, très bien. Moi, je vous parle d'un projet culturel ambitieux. Nous avons à 25 kilomètres d'ici...

M. RIESTER : C'est ce que l'on vient de vous dire.

M. THIERRY : Onze millions de touristes qui passent chaque année. Que fait la municipalité pour faire que notre ville développe un véritable projet culturel. Je vois dans les villes voisines, Provins, vous connaissez..

M. RIESTER : Les remparts ?

M. THIERRY : Provins, met en valeur son patrimoine, Meaux, fait aussi du travail sur sont patrimoine.

M. RIESTER : Coulommiers.

M. THIERRY : Je trouve que Coulommiers devrait faire plus, et j'attends de la municipalité, qu'elle nous dise quels sont ses projets ambitieux.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. RIESTER : Je vais vous dire, qu'il fallait aussi être conscients, de notre situation, de la taille de notre ville. L'ambition, c'est bien, mais il faut aussi mesurer cette ambition à l'aune de ses ressources. Et je pense, que nous avons aujourd'hui, la chance d'un projet culturel, Mme MAASSEN pourra vous le décrire d'une façon bien plus précise, en commission, en projet culturel sur Coulommiers, global, au niveau du patrimoine et plus largement tout le projet culturel de la ville qui est tout à fait, non seulement honorable, respectable, qui satisfait de plus en plus de Columériennes et de Columériens. Que sur la partie du patrimoine, nous continuerons à faire en sorte que notre patrimoine soit, non seulement, préservé, rénové, et animé. Nous ne manquerons de vous reparler de tout le projet culturel, et toutes vos idées sont les bienvenues. Merci M. THIERRY.

M. THIERRY : Je voulais surtout axer sur l'emploi, vous êtes..

M. RIESTER : Vous l'avez déjà dit, M. THIERRY.

M. THIERRY : Montrez moi que culturel peut créer de l'emploi.

M. RIESTER : On n'arrête pas de vous le prouver.

M. THIERRY : Demandez à vos homologues.

M. RIESTER : Vous savez, je demande des conseils à tout le monde, même à vous. On a toujours besoin d'avoir le plus de conseils. On regarde dans le cadre d'une comparaison de ce qui est fait ailleurs. On le fait en étant aussi conscients de notre spécificité, notre réalité, de nos ressources. Sans imaginer, les remparts de Provins, le château de Fontainebleau, ou le château de Vaux le Vicomte. Nous avons notre patrimoine qui est à mettre en valeur, à animer, à restaurer, c'est ce que nous nous employons à faire, dans la limite des moyens de la ville de Coulommiers. Quant à l'animation culturelle, toutes les idées sont bonnes à prendre, c'est l'un des objectifs que j'ai demandé à Véronique, d'associer le maximum de conseillers municipaux et de Columériens à la réflexion sur la mise en place du projet culturel, comme c'est le cas dans tous les secteurs d'intervention de la ville. Plus on écoute, plus on prend note, plus on note les initiatives des uns et des autres, meilleurs on est. C'est tout à fait notre démarche.

Mme CANALE : Juste une remarque par rapport à ce que vous dites, je trouve qu'il 'est dommage, puisque vous voulez valoriser le patrimoine de la ville de Coulommiers, que la place du marché ne soit pas mieux valorisée, surtout lorsque l'on voit les animations qui ont été faites, au moment de Noël, on en a parlé Mme MAASSEN. Je trouve que par exemple, l'emplacement de la patinoire, ne permettait pas de mettre en valeur, un lieu de la ville de Coulommiers. L'idée, peut être de mettre la patinoire, qui n'était pas si grande que cela, sur la place du marché, aurait permis à des Columériens de profiter de cette place, aux commerçants de profiter de la visite des Columériens, sur cette place. Au moins, pour une fois, on aurait vu autre chose sur les pavés de la place du marché, autre chose que des voitures. Je trouve que c'est un petit peu dommage, d'avoir réhabilité cette place, pour remettre des voitures dessus. Même si je sais que c'est le grand problème de la ville de Coulommiers, que de garer sa voiture.

M. RIESTER : Hé oui, hé oui, on n'est pas à Paris, à Strasbourg, on n'est pas dans des villes où l'on peut faire des parkings en sous sol, malheureusement, on peut le regretter, parce qu'on n'a pas les moyens de le faire. Il faut toujours garder les idées à peu près

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

claires, par rapport à notre réalité. Nous sommes une commune de 14 000 habitants, c'est bien d'avoir des ambitions pour elle, et nous en avons, mais il faut aussi être conscients de nos moyens, le faire en fonction de nos moyens. On ne peut pas faire n'importe quoi. En matière de stationnement, vous savez que c'est une de nos priorités, et que nous avons déjà fait la réhabilitation de l'impasse Maurice RAMON, que nous allons réaliser cette année, la deuxième partie de notre projet, en matière de parking, la création d'une centaine de places de parking au bout de cette rue Maurice RAMON. Concernant la patinoire, je rappelle simplement, cette année, étant donné qu'il y avait le marché sous la halle aux fromages, que les marchands forains avaient énormément déplacés, les autres années, à causes des travaux de réseaux et de voirie, il nous semblait plus logique, pendant les fêtes de fin d'année, de les maintenir sous la halle pour ne pas de nouveau les perturber. Que le fait d'installer la patinoire quai de l'hôtel de ville, permettait, justement, de faire découvrir à un certain nombre de Columériens, une partie de la ville qu'ils ne connaissent pas ou peu, en tout cas, moins que la place du marché. Je peux vous assurer qu'en matière de mise en valeur du patrimoine, quand vous faisiez du patin à glace ou que vous étiez près de la patinoire, avoir la vue sur le théâtre municipal, comme on l'avait sur les rives du Morin, à proximité de l'hôtel de ville, cela avait vraiment de la gueule. Je trouve que l'emplacement était plutôt réussi, en même temps, c'est vrai que la place du marché, est le cœur commerçant, mais il n'y a pas que lui. Les commerçants de la rue de la Pêcherie ou de la rue Bertrand FLORNOY, eux aussi étaient contents qu'il y ait une animation de leur côté, c'est une espèce d'équilibre à avoir. Cela dit, et je rajouterai en ce qui concerne la patinoire, le budget des commerçants, puisque c'était une initiative des commerçants, que de mettre en place la patinoire, comme leur budget était plus restreint cette année, ils n'avaient pas moyens pour une patinoire de glace, ils ont opté pour un choix plus économique, qui permettait de maintenir une animation patinoire, sans que cela grève d'une façon très substantielle, le budget de la ville. Et puis, aussi, il y avait un volet écologique, puisque c'est une patinoire artificielle, qui a été implantée. Il n'y a pas de consommation d'énergie, etc. J'ai demandé, dans le cadre de la commission consultative du commerce, de la commission culture, patrimoine, et dans la commission animation, que nous tirions un bilan de ces animations de fin d'année, pour voir de quelle manière, l'année prochaine, on pourra animer du mieux possible, de la façon la plus équilibrée, la plus homogène possible, Coulommiers, pour que les gens prennent plaisir à venir s'y balader et consommer. En mettant en avant notre patrimoine, en laissant de la place pour le stationnement, parce que s'il n'y a pas de place de stationnement, les gens ne viennent pas consommer à Coulommiers.

Mme COUVE DUPONT : Je voudrais répondre à M. THIERRY, dire que certaines communes, en ces temps de crise, sont obligées de mettre leurs ambitions culturelles en veille, exemple Vaux le Vicomte, qui reconduit son spectacle en 2010. Donc, là c'est carrément une reconduction.

M. THIERRY : Oui, certes, Mme COUVE DUPONT, l'ambition, vous pouviez l'avoir lors de la précédente mandature. Vous faisiez partie de l'équipe majoritaire. Donc, les idées, on peut les avoir à tous moments.

M. RIESTER : Merci M. THIERRY.

Mme CANALE : Par rapport à ce que vous disiez tout à l'heure, vous nous demandez des idées pour vous aider à concevoir des animations. Par exemple, par rapport au problème de parking, il y a des villes comme Paris qui ont réussi à faire monter les gens à vélo, peut être qu'à Coulommiers, on y arrivera. En plus, la communauté de

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

communes vient de faire un tracé VTT. Peut être qu'un système de « vélib », sur quinze jours, cela peut être intéressant. Peut être aussi, vous nous disiez que la piscine était en centre ville, on peut, peut être amener les gens à stationner en centre ville, vers la piscine. Qu'ils se promènent pendant cinq minutes, si vraiment, ils ne peuvent pas marcher, pendant la période de Noël on peut installer des petits trains. Cela se fait à Val d'Europe, peut être des coûts qui ne sont pas plus élevés que cela, et qui permettraient quand même, à la ville de Coulommiers, de respirer. Le centre ville, je vous assure, je trouve que c'est de plus en plus pénible, par le fait que l'on y respire que du gaz d'échappement.

M. RIESTER : Oui, c'est votre vision des choses, attendez, vous avez parlé, je réponds, Mme CANALE. C'est votre vision des choses, ce n'est pas la mienne, je pense que l'on a un centre ville, avec le parc des Capucins, avec la rue Beaurepaire, où l'on peut trouver l'endroit et pleins d'autres endroits, où l'on peut respirer largement. Il ne faut pas caricaturer, nous ne sommes pas à Paris. Comparer Coulommiers à Paris, c'est bien, je pense que l'exercice est vite limité. Cela dit, d'avoir une expérience de mise à disposition de vélo, en période de fin d'année, on regardera, si c'est possible de le faire. Je ne suis pas sûr que c'est la meilleure saison pour faire du vélo, mais enfin, pourquoi pas, on regardera cela.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

DECIDE

D'autoriser le maire à solliciter une subvention au taux le plus élevé possible auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile de France au titre des travaux d'entretien d'urgence d'un monument historique classé.

Question n° 13

REGIE DE L'OFFICE DE TOURISME : AUTORISATION DE DEPENSES LIEES A LA DISTRIBUTION DE BONS D'ACHAT A DES LAUREATS RECOMPENSES A L'ISSUE DE MANIFESTATIONS PATRIMONIALES ET TOURISTIQUES

Mme MAASSEN expose le projet de délibération.

Dans le cadre de son activité, l'Office du Tourisme est amené à acheter des bons « d'achat » auprès de divers commerces en vue de les redistribuer à des lauréats récompensés dans le cadre de manifestations patrimoniales et touristiques.

Ce type de dépenses n'étant pas autorisé par la régie, il convient donc de les ajouter aux dépenses autorisées.

M. THIERRY : La note de présentation n'est pas très précise. De quelles manifestations patrimoniales et touristiques parle-t-on ? Les bons d'achat, est-ce qu'on achète du fromage, du saucisson, du chocolat, peut être du parfum ? Si ce sont des manifestations culturelles, moi, j'aimerais entendre qu'il s'agit des bons d'achat sur des produits culturels, des livres, des entrées de cinéma, des choses comme cela.

Mme MAASSEN : Il s'agit de récompenser particulièrement les villes et villages fleuris, villages illuminés, donc, il y a des fleurs d'offertes, des entrées, justement, au

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

théâtre ou des spectacles. Il y a des entrées au musée, il y a diverses choses, du fromage aussi. Il nous arrive de faire des paniers garnis, notamment à la St Fiacre ou au marché de Noël.

M. RIESTER : Très bien, Mme MAASSEN.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 27 voix pour, 5 abstentions M. COILLOT, M. THIERRY, Mme MARTIG, Mme CANALE. M. TREGOAT.

- de compléter la liste des dépenses permises par la régie de l'Office de Tourisme

- autorise l'Office de Tourisme, dans le cadre de ses inscriptions budgétaires, à acheter auprès de commerces, des bons d'achat en vue de les redistribuer à des lauréats récompensés dans le cadre de manifestations patrimoniales et touristiques

Question n° 14

APPROBATION PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU BUDGET PRIMITIF 2009 DE LA REGIE DE L'OFFICE DE TOURISME

Mme MAASSEN expose le projet de délibération.

Dans le cadre de la régie dotée de la seule autonomie financière pour l'Office de Tourisme de Coulommiers, il convient de faire approuver par le Conseil Municipal le budget de la régie précédemment approuvé par le Conseil d'Exploitation, réuni lundi dernier.

La régie servira à financer le fonctionnement de l'Office de Tourisme et les actions de développement touristique.

Le budget 2009 de la régie de l'Office de Tourisme est arrêté à la somme de 116 275 euros et la participation de la ville à 96 914.77 euros.

Les dépenses sont constituées :

- des charges à caractère général pour 116 255 euros dont 90 000 euros correspondent aux charges de personnel (office de tourisme, promenade en barques)

- des charges financières pour 20 euros

Les recettes sont constituées par :

- les produits des services correspondant aux ventes de billets pour environ 8300 euros

- les dotations et subventions pour 97 864.77 euros correspondant à :

la participation de la ville pour 96 914.77 euros

la participation du département pour 950 euros

Ces recettes sont complétées par l'excédent reporté pour 10 110.23 euros.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. THIERRY : C'est juste une remarque sur la forme, je suppose que le code vous le permet. Je n'ai pas vérifié, mais vous allez le confirmer. J'aurais préféré que le débat d'orientations budgétaires, soit présenté avant l'approbation d'un budget primitif.

M. RIESTER : C'est une régie de l'office du tourisme, ce n'est pas du tout le budget de la ville, directement.

M. THIERRY : d'accord.

M. RIESTER : On prend acte de votre remarque.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 25 voix pour, 7 abstentions M. COILLOT, M. THIERRY, Mme MARTIG, Mme CANALE, Mme RABEY, Mme SABATÉ, M. TREGOAT.

DECIDE

D'adopter le budget 2009 de la régie de l'Office de Tourisme arrêté à la somme de 116 275 euros.

De reprendre par anticipation le résultat de fonctionnement 2008 prévisionnel qui sera ajusté lors du vote du compte d'exploitation arrêté à la somme de 10.110,23 euros

D'approuver la participation de la ville arrêtée à la somme de 96 914,77 euros.

M. RIESTER : Nous faisons une suspension de séance de deux minutes, à la demande de M. TREGOAT.

La séance est rouverte.

Question n° 15

APPROBATION PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU BUDGET PRIMITIF 2009 DE LA REGIE DU SERVICE CULTUREL

Mme MAASSEN expose le projet de délibération.

Comme pour l'office du tourisme, dans le cadre de la régie dotée de la seule autonomie financière pour le service culturel de Coulommiers, il convient de faire approuver par le Conseil Municipal le budget de la régie du service culturel précédemment approuvé par le Conseil d'Exploitation de lundi dernier et présenté en commission des Affaires Culturelles.

La régie sert à financer la programmation de la saison culturelle, qui fonctionne en année scolaire.

Le budget 2009 de la régie du service culturel est arrêté à la somme de 333 360 euros et la participation de la ville arrêtée à la somme de 100 000 euros.

Les dépenses sont constituées :

- des charges à caractère général pour 326 310 euros dont 279 030 euros correspondent à l'organisation de spectacles.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- des charges de personnel pour 7 050 euros

Les recettes sont constituées par :

- les produits des services correspondant aux ventes de billets pour environ 48 174.66 euros

- les dotations et subventions pour 56 000 euros correspondant à 32 000 euros pour le financement de la saison et 24 000 euros au titre de la compagnie en résidence

- la participation de la commune pour 100 000 euros

Ces recettes sont complétées par l'excédent reporté pour 129 185.34 euros. A noter que l'excédent constaté en 2008 est lié au vote en juin 2008 de l'avance versée par la commune pour financer la partie de la saison culturelle allant jusqu'en août.

Toute la difficulté résulte dans le fait qu'une saison ne correspond pas à une année civile mais plutôt à une année scolaire cela nécessitant de la part des services une projection sur un an et demi.

Mme CANALE : Cette question porte notamment sur la subvention des associations culturelles de la ville de Coulommiers, nous en avons discuté et débattu lors de la dernière commission, réflexion faite, par rapport à la manière dont sont distribués ces financements. C'est un peu dommage que l'on ne procède pas comme les associations sportives. C'est-à-dire, que l'on ne regarde pas trop, on n'est pas trop regardant sur le nombre d'adhérents, en fait, de ces associations. Vous ne montrez pas vraiment les projets de ces associations, on avait pas vraiment d'idée sur ce qui se faisait sauf si les personnes pouvaient expliquer, si il y avait des personnes présentes. Je trouve que prendre en compte le nombre d'adhérents d'associations, ce serait important. Même si ces associations ne participent pas à toutes les manifestations de Coulommiers. Je trouve que l'on a été parfois, un peu trop durs, sur des associations qui sont dynamiques, et qui brassent beaucoup de personnes. Simplement, si l'on pouvait prendre exemple sur ce qui se fait pour les associations sportives.

M. RIESTER : On prend note de votre remarque, sachant que là, on est sur la régie du centre culturel, Mme MAASSEN vous répondra lors de l'examen des subventions au budget.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 25 voix pour, 7 abstentions M. COILLOT, M. THIERRY, Mme MARTIG, Mme CANALE, Mme RABEY, Mme SABATÉ, M. TREGOAT.

DECIDE

Adopte le budget 2009 de la régie du service culturel à la somme de 333 360 euros

Reprend par anticipation le résultat de fonctionnement 2008 prévisionnel qui sera ajusté lors du vote du compte d'exploitation arrêté à la somme de 129 185.34 euros

Approuve la participation de la ville arrêtée à la somme de 100 000 euros

Question n° 16

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

AVANCE SUR SUBVENTION AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2009- ACVL

M. FOURNIER expose le projet de délibération.

Comme vous le savez, le vote du budget de l'exercice 2009 interviendra courant mars et pour ne pas pénaliser le fonctionnement de certaines associations, notamment celles qui emploient du personnel, il est demandé au conseil municipal de voter une avance sur subvention à l'ACVL pour un montant de 75 000 euros.

Mme MOTOT présidente de l'ACVL ne prend pas part au vote.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 24 voix pour, 7 abstentions M. COILLOT, M. THIERRY, Mme MARTIG, Mme CANALE, Mme RABEY, Mme SABATÉ, M. TREGOAT.

- autorise le Maire à verser l'avance sur subvention à l'ACVL pour un montant de 75 000 euros.

Question n° 17

AVANCE SUR SUBVENTION AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2009- CCAS.

M. FOURNIER expose le projet de délibération.

Le vote du budget de l'exercice 2009, qui interviendra courant mars et pour ne pas pénaliser le fonctionnement de certaines associations, notamment celles qui emploient du personnel, il est demandé au conseil municipal de voter une avance sur subvention au CCAS pour un montant de 53 357 euros.

M RIESTER, Président du CCAS ne prend pas part au vote.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 24 voix pour, 7 abstentions M. COILLOT, M. THIERRY, Mme MARTIG, Mme CANALE, Mme RABEY, Mme SABATÉ, M. TREGOAT.

- autorise le Maire à verser une avance sur subvention à l'association désignée ci-dessus.

Question n° 18

AVANCE SUR SUBVENTION AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2009- CENTRE CULTUREL

M. FOURNIER expose le projet de délibération.

Le vote du budget de l'exercice 2009 interviendra courant mars et pour ne pas pénaliser le fonctionnement de certaines associations, notamment celles qui emploient du personnel, il est demandé au conseil municipal de voter une avance sur subvention au centre culturel pour un montant de 12.000 euros.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 25 voix pour, 7 abstentions M. COILLOT, M. THIERRY, Mme MARTIG, Mme CANALE, Mme RABEY, Mme SABATÉ, M. TREGOAT.

- autorise le Maire à verser une avance sur subvention à l'association désignée ci-dessus.

Question n° 19

RENOVATION DU GYMNASSE DES TEMPLIERS – MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT – AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE DE TRAVAUX

M. FOURNIER expose le projet de délibération.

Comme vous le savez, un programme de réfection du gymnase des Templiers est entamé. Opportunément, nous avons écouté les recommandations des uns et des autres, et orienté le projet vers du développement durable. C'est le motif pour lequel la toiture va être dotée de cellules photovoltaïques. Il en résulte que le montant total du projet dépasse désormais, celui qui a été présenté et voté le 23 juin 2008. Il s'agissait à l'époque d'un montant de 818 000 euros. Désormais, le montant global passe à 895 365 euros. En conséquence, nous vous demandons la possibilité de réviser l'autorisation de programme et le crédit de paiement.

M. THIERRY : C'est une question que j'aurais pu poser tout à l'heure, elle était dans cette présentation. On voit que le retour sur l'investissement pour le photovoltaïque est de 9 ans et demi. Je sais qu'EDF achète le KW/heure autour de 50 centimes d'euros. Je voudrais savoir, si vous avez signé une pré convention avec EDF, parce que dans la note de présentation, vous nous avisez de revenus estimés à 15 561 euros par an, c'est précis. Est-ce que vous êtes prémunis auprès d'EDF, pour qu'il nous achète bien le KW au prix que vous allez nous annoncer ?

M. FOURNIER : Dès lors que l'on entre dans ce genre d'investissement, c'est une obligation légale d'EDF, de racheter les KW/heure excédents. Cela fait partie du GRENELLE de l'environnement. C'est une obligation qui est faite à EDF, de racheter les KW que l'on produit de cette façon.

M. THIERRY : Merci.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

- Approuve la modification du programme de l'opération afin d'y intégrer la réalisation d'une toiture photovoltaïque et fixe la part affectée aux travaux à 817 880 euros HT.

- Modifie l'autorisation de programme en date du 23 juin 2008 pour la rénovation du gymnase des Templiers et la répartition des crédits de paiement comme suit :

Montant de l'AP : 1 070 860 € TTC

CP 2008 : 77 000 € TTC

CP 2009 : 993 055 € TTC

CP 2010 : 805 € TTC

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Précise que les reports de crédits de paiement se feront automatiquement sur les CP de l'année N+1, que les crédits votés pour les années futures seront automatiquement inscrits aux budgets primitifs correspondants et disponible dès le 1er janvier de l'année concernée sans attendre le vote du budget, et que la présente autorisation de programme sera modifiée le cas échéant par délibération, en fonction de l'avancement du projet.
- Autorise le Maire à signer les futurs marchés de travaux pour la rénovation du gymnase des Templiers, dans les conditions de programme et de coût prévisionnel mentionnées ci-dessus.
- Autorise le Maire ou son représentant à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de ces marchés.
- Autorise le Maire ou son représentant à signer un avenant au marché de maîtrise d'œuvre conclu avec la société PRE-CONCEPT afin d'adapter la rémunération du maître d'œuvre à l'augmentation du programme.

Question n° 20

ADMISSION EN NON VALEUR - BUDGET VILLE

M. FOURNIER expose le projet de délibération.

Le Trésorier Municipal demande l'admission en non-valeur de 9 créances municipales pour un montant total de 352,01 euros. Le Trésorier, bien qu'ayant fait toutes les diligences pour obtenir le paiement des sommes dues, est dans l'impossibilité de récupérer ces créances dont les débiteurs sont insolvables ou qui sont inférieures au seuil des poursuites (30 euros, décret du 15 novembre 2005). Il est donc demandé au Conseil Municipal de les admettre en produits irrécouvrables et d'en faire supporter la charge sur le budget communal.

Ces créances correspondent à :

des impayés de restauration scolaire pour 118,69 €

des impayés CLSH pour 144,83 €

un impayé pré-post scolaire pour 25,69 €

des taxes publicitaires pour 61,20 €

une redevance d'occupation du domaine public pour 1 €

un solde de charges pour 0,60 €

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

- Autorise l'admission en produits irrécouvrables, par l'imputation au compte 654, des créances correspondant aux titres dont la liste est établie ci-dessus pour un montant total de 352,01 euros.

Question n° 21

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2009

M. RIESTER : En laissant le temps à M. FOURNIER de vous préparer son document, pour vous dire que ce premier document du parcours budgétaire de la commune, est un moment important pour nous, puisque c'est le moment où l'on va faire les grands choix. Je vous rappelle ce qui a déjà été dit, je laisserai le soin à M. FOURNIER de faire la

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

description. De vous dire que cette année, la ville de Coulommiers va continuer d'investir, en matière de fonctionnement pour les Columériens, en restant sur quelques priorités majeures, de son action, qui était une priorité de notre programme de campagne, c'est-à-dire l'emploi. Et vous verrez que dans ce débat d'orientations budgétaires, dans ce budget, il y aura une grande politique d'emploi, avec la création de cette zone d'activités à Coulommiers. En matière de sécurité, vous verrez que nous recrutons deux agents de la police municipale supplémentaires, entre autres, je vous donne les points forts. Le transport, et vous verrez que nous avons pris la décision d'améliorer la desserte de transport en commun de Coulommiers, d'une façon substantielle. Nous aurons l'occasion d'en reparler, pour vous montrer les évolutions de ce programme, cette modification de ce transport urbain de Coulommiers. En matière de cadre de vie, avec notre politique toujours plus importante de maintien et d'entretien du patrimoine, M. THIERRY. Et aussi tout ce qui concerne la voirie. Nous avons un grand programme de voirie. A la fois de fonctionnement et d'investissement. Cela me permet de finir ma petite introduction sur ce débat d'orientations budgétaires, pour vous dire qu'en plus de cette politique volontariste, en matière de fonctionnement, nous allons avoir une politique volontariste en matière d'investissement puisque nous voulons accélérer les investissements de la ville de Coulommiers, dans une période où les entreprises locales, notamment, mais les entreprises en général, ont besoin d'investissement public. Que les Columériens ont besoin que nous investissions pour eux, dans divers équipements et voirie nécessaires à leur cadre de vie et à leur fonctionnement au quotidien. Le tout, c'est important, dans une fiscalité stable, vous savez que c'est un engagement fort que nous avons pris, maintenir la fiscalité des Columériens, de ne pas toucher au taux de nos quatre taxes. Taxe d'habitation, taxe foncière, la taxe foncière non bâtie et la taxe professionnelle. Voilà les quelques points que je voulais vous faire. Nous aurons l'occasion, évidemment, de le détailler dans le débat d'orientations budgétaire, et surtout en reparler d'une façon plus précise, lors du vote du budget. M. FOURNIER.

M. FOURNIER : Merci M. le Maire.

Au cours de cette présentation, M. FOURNIER remercie les services et les élus à qui il a été demandé dès fin décembre, de bien vouloir accélérer les processus de sorte à pouvoir clôturer les comptes. Tous ont répondu favorablement, les services ont joué le jeu, le CA présenté est très proche de celui que la commune devra fournir à l'administration.

M. FOURNIER commente la projection du débat d'orientations budgétaires.

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2009

I - ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL, JURIDIQUE ET ECONOMIQUE DE LA CONSTRUCTION BUDGETAIRE 2009

La loi ATR (Administration territoriale de la République) du 6 février 1992 prévoit l'organisation d'un débat d'orientations budgétaires au sein du Conseil Municipal dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget primitif.

L'objectif de ces orientations n'est pas de définir précisément le contenu des opérations retenues dans le cadre du budget mais de proposer le cadre financier dans lequel les choix devront s'inscrire et de permettre au Conseil Municipal de débattre de la stratégie financière à adopter pour l'année à venir.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les orientations retenues doivent bien entendu prendre en considération les perspectives économiques générales de la France pour l'année 2009 et les mesures intéressant les collectivités locales inscrites dans la loi de finances 2009.

PERSPECTIVES ECONOMIQUES GENERALES POUR 2009

- Une croissance proche de + 1%.
- Un ralentissement de l'inflation à + 2% contre + 2,8% en 2008 avec une anticipation à la baisse des prix des produits alimentaires et des produits pétroliers.
- Une anticipation à la baisse des taux d'intérêts.

PRINCIPALES MESURES DE LA LOI DE FINANCES 2009

L'intégration de la quasi-totalité des concours financiers de l'Etat dans l'enveloppe normée

Le FCTVA et les amendes de police sont désormais intégrés dans l'enveloppe normée (prélèvements sur recettes de l'Etat à destination des collectivités territoriales) dont la progression est indexée sur la seule inflation prévisionnelle, soit 2 % pour l'année 2009.

L'indexation de la DGF sur la seule inflation prévisionnelle

La référence à la croissance économique prise en compte auparavant à hauteur de 50 % dans le calcul de la progression de la DGF est abandonnée et le recalage de la DGF qui permettait de prendre en compte l'écart entre l'inflation prévisionnelle et l'inflation constatée a posteriori est supprimé.

La modification des règles de calcul des attributions individuelles de DGF

Le complément de garantie auquel Coulommiers est éligible sera égal pour chaque commune au montant de 2008 diminué de 2 %.

Le gel du montant de certaines dotations :

- Dotation générale de décentralisation
- Dotation de compensation de la taxe professionnelle
- Dotation globale d'équipement des communes

La réforme de la DSU :

Le critère du nombre de logements sociaux est remplacé par celui du nombre de bénéficiaires d'aides au logement.

Ce contexte doit donc conduire à une politique financière prudente et maîtrisée permettant d'ajuster les dépenses au plus près des besoins afin de :

- Répondre aux attentes de la population en matière de service
- Mettre en œuvre un programme d'investissement à long terme permettant un développement structuré de la Ville sur l'ensemble de ses domaines de compétence
- Maîtriser l'endettement.
-

Le budget primitif 2009 sera voté au début du mois de mars et reprendra par anticipation les résultats de l'année 2008 comme l'autorise l'article L. 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

II – LA SITUATION FINANCIERE ACTUELLE

CHIFFRES « CLES » DU CA 2008 (Estimation janvier 2009)

	CA 2008 estimé
Dépenses réelles de fonctionnement (hors charges financières)	14 255 437 €
Recettes réelles de fonctionnement	16 862 678 €
Epargne de gestion	2 607 241 €
Frais financiers	377 635 €
Epargne brute	2 229 606 €
Remboursement en capital de la dette	711 490 €
Epargne nette	1 518 116 €

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Excédent global de fonctionnement (opérations d'ordre comprises)	1 636 097 €
Dépenses d'équipement	3 687 020 €
<i>Dépenses d'investissement (opérations d'ordre comprises)</i>	<i>4 481 077 €</i>
Recettes réelles d'investissement hors emprunt	2 470 250 €
<i>Recettes d'investissement hors emprunt (opérations d'ordre comprises)</i>	<i>3 141 057 €</i>
Besoin de financement 2008	1 340 020 €
Emprunt	940 000 €
Résultat de l'exercice	- 400 020 €
Déficits antérieurs	- 1 129 422 €
Restes à réaliser (solde positif)	51 080 €
Besoin de financement à couvrir par l'excédent de fonctionnement	- 1 478 362 €
EXCEDENT NET 2008	157 735 €
Capital dû au 31/12/2008 (hors emprunt souscrit en fin d'année 2008 et inscrit en restes à réaliser)	9 661 704 €
Encours/recettes réelles de fonctionnement	57 %
Capacité de désendettement (en années)	4,3
Taux d'épargne nette	9 %

ANALYSE DU CA 2008

- Une capacité de désendettement inférieure à 5 ans
- Un encours de la dette équivalent à 680,8 € par habitant (moyenne pour les communes de même strates démographiques du département : 764 €/hab)
- Un excédent net de 157 735 € une fois le besoin de financement, restes à réaliser compris, couvert par l'excédent de fonctionnement
- Une capacité d'autofinancement (hors produit des cessions) en augmentation : 12,5 % des recettes réelles de fonctionnement en 2008 contre 11,2 % en 2007. Pour comparaison, le taux d'épargne brute moyen des communes de même strate est de 8,2% en 2008.

III – LES PERSPECTIVES POUR 2009

Les comparaisons sont faites par rapport aux dépenses et recettes effectivement réalisées en 2008.

3.1 Les dépenses attendues

Les dépenses réelles de fonctionnement

Elles peuvent être regroupées en cinq grandes rubriques : les charges à caractère général, les frais de personnel, les autres charges de gestion courante, les charges financières et les charges exceptionnelles. Elles sont évaluées à près de **15 millions d'euros** et représenteront une dépense d'environ **1 057 euros par habitant**.

1/ Les charges à caractère général sont estimées à **3,98 millions d'euros**. Elles comprennent tous les achats et prestations de service destinées au fonctionnement normal de la commune : fluides, carburant, fournitures administratives et scolaires, fournitures d'entretien et de petit équipement, locations et crédit-bail (photocopieurs), contrats de maintenance et d'entretien, réparations sur les biens mobiliers et immobiliers, assurances, documentation, honoraires, dépenses de communication, transports, frais postaux, impôts et taxes payées par la commune, etc...

L'enveloppe budgétaire allouée à ces dépenses comprend en outre le programme de réparations et d'entretien des bâtiments.

2/ Les charges de personnel sont estimées à **8,79 millions d'euros en 2009**. Une augmentation de 3,5 % par rapport à 2008 est prévue pour les raisons suivantes :

- Avancements d'échelons et de grades prévus en 2009
- Refonte du statut des catégories C conduisant à augmenter le nombre de points d'indice à poste constant avec effet rétroactif sur les six derniers mois de l'année 2008
- Recrutements programmés depuis 2008 et non encore pourvus
- Modification du régime indemnitaire envisagée.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

3/ Les autres charges de gestion courante comprennent les pertes sur créances irrécouvrables, les participations obligatoires (participation au SDIS, contribution au CNFPT et au diverses structures de coopération intercommunales), les subventions versées aux associations ainsi que les participations de la Ville aux régies du service culturel et de l'office du tourisme qui ont leur propre budget. Elles sont estimées à environ **2 millions** d'euros. L'augmentation (près de 10%) par rapport à 2008 est en partie du au projet de développement et d'amélioration de la desserte en transport urbain et en partie à l'augmentation de la contribution au SDIS.

4/ Les charges financières correspondent aux intérêts des emprunts. Elles sont évaluées à **275 000 euros** et seront en baisse de 27 % par rapport à 2008. Cette diminution est due à l'arrivée à échéance de deux emprunts en 2008 et au niveau des taux d'intérêts qui sont anticipés à la baisse en 2009 après les hausses de 2008.

5/ Les charges exceptionnelles qui comprennent notamment les titres annulés, les intérêts moratoires et les indemnités suite aux sinistres engageant la responsabilité de la commune non couverts par l'assurance, sont estimées à **32 000 euros**, en stabilité par rapport à 2008.

Les dépenses d'ordre de fonctionnement

Les dépenses d'ordre comprennent :

- Les dotations aux amortissements pour **530 000 euros**
- Les provisions pour dépréciation des comptes de redevables (créances impayées sur exercice antérieurs et risquant de devoir faire l'objet d'une admission en non valeur) pour **30 000 euros**.
- Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement qui constitue les prévisions d'autofinancement de la commune. Le scénario proposé dans le présent débat d'orientations budgétaires permet de dégager un autofinancement de **1 383 000 euros** (soit 1 913 000 euros, dotation aux amortissements comprise).

Cette proposition est en accord avec les perspectives financières et la stratégie d'investissement définie par l'équipe municipale qui prévoit un autofinancement minimum de 1 500 000 euros par an. Elle ne tient toutefois pas compte de l'impact des cessions de terrains (plus et moins values) qui ne peut être estimé pour le moment.

Destinées à retracer des opérations comptables, les écritures d'ordre, quelle que soit la section du budget concernée (fonctionnement ou investissement) ou le mouvement (dépenses ou recettes) sont sans impact financier réel puisqu'elles sont toujours équilibrées par une écriture contraire de même montant. Ainsi une dépense d'ordre de fonctionnement est toujours équilibrée par une recette d'ordre d'investissement et une dépense d'ordre d'investissement par une recette d'ordre de fonctionnement. Elles ont toutefois un impact budgétaire sur l'équilibre des sections et la nature des recettes à mobiliser.

Les dépenses réelles d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement comprennent le programme d'investissement 2009 et le remboursement en capital de la dette.

1/ Le programme d'investissement 2009 englobe les achats de mobilier, de matériel, d'équipements divers et les travaux.

Son montant global doit être déterminé par le présent débat (voir orientations budgétaires 2009) mais doit au minimum être égal à **5 153 000 euros** pour permettre la réalisation des opérations suivantes :

- Rénovation du gymnase des Templiers : 993 055 €
- Rénovation de l'Hôtel de Ville : 725 000 €
- Regroupement des services techniques : 300 000 €
- Réalisation d'une nouvelle voie d'accès en zone industrielle : 950 000 €
- Réalisation des parkings impasse Maurice Ramon : 700 000 €
- Travaux de voirie liés à la dernière tranche du contrat triennal : 660 000 €
- Rénovation du gymnase Pierre Voituret (Etudes) : 100 000 €
- Programme d'investissement annuel sur voirie, bâtiments et acquisition de matériel : 1 450 000 €

Autorisation de programme envisagée :

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Deux autorisations de programme, votées en 2008, sont en cours de réalisation et doivent impérativement donner lieu à l'inscription des crédits de paiement prévus par l'autorisation :

- La rénovation du gymnase de Templiers avec 993 055 € de crédits de paiement prévus en 2009.
- La rénovation de l'Hôtel de Ville avec 725 000 € de crédits de paiement prévus en 2009.

Sont en outre envisagées les autorisations de programme suivantes :

- Le regroupement des services techniques estimé à 6,7 millions d'euros.
- La rénovation du gymnase Pierre Voituret estimé à 5,6 millions d'euros.

Le vote d'autorisation de programme sur ces deux opérations permettra de n'inscrire en 2009 que les crédits nécessaires aux études et à la conception de ces projets, soit :

- 300 000 € pour le regroupement des services techniques
- 100 000 € pour la rénovation du gymnase Pierre Voituret.

2/ Le remboursement en capital de la dette s'élèvera à 740 000 euros et comprend l'amortissement de l'emprunt souscrit en fin d'année 2008 et inscrit en restes à réaliser.

Les dépenses d'ordre d'investissement

Les opérations d'ordre sont estimées provisoirement à **57 000 euros**, soit le réalisé 2008, et comprennent les travaux de voirie réalisés en régie (TIR) et la reprise des provisions pour dépréciation des comptes de redevables.

Les restes à réaliser et le résultat d'investissement

Doivent enfin être ajoutés aux dépenses d'investissement de l'exercice :

- Les restes à réaliser 2008 pour **804 000 euros** (dépenses réelles)
- Le déficit d'investissement cumulé pour **2 469 000 euros**. Ce déficit correspond au déficit 2008, soit environ **1 340 000 euros** auquel est ajouté le déficit des années antérieures. Le déficit annoncé en 2008 n'est pas un déficit réel mais comptable car un emprunt de 940 000 euros a été contracté en fin d'année (afin de le caler au plus près des besoins au regard des résultats prévisionnels de fonctionnement) et inscrit en restes à réaliser. Si l'on tient compte de l'emprunt, le déficit d'investissement s'élève donc à 400 000 euros.

Il convient de souligner qu'il est tout à fait normal d'avoir un déficit d'investissement puisque l'autofinancement ne donne lieu qu'à des prévisions sans réalisation et que la régularisation se fait toujours l'année suivante par l'affectation du résultat de fonctionnement.

3.2 Les recettes attendues

Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont regroupées sous sept rubriques : les produits de l'exploitation des services, les impôts et taxes, les dotations et participations, les autres produits de la gestion courante, les produits financiers, les produits exceptionnels et les atténuations de charges. Elles sont évaluées à un peu plus de **17 millions d'euros** au total.

1/ Les produits de services et des domaines sont constitués par les versements effectués par les usagers des services municipaux et comprennent entre autres les concessions dans les cimetières, les redevances d'occupation du domaine public communal, les recettes perçues en contrepartie des services à caractère culturel, sportif, de loisirs, périscolaires et d'enseignement, etc... Ils sont estimés à **1,085 millions d'euros**, en hausse de 2% par rapport à 2008.

2/ Les impôts et taxes sont constitués des quatre impôts : taxe d'habitation, taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties et taxe professionnelle. Il n'est pas prévu de hausse des taux en 2009.

Les taux des quatre taxes resteront identiques à 2008, soit :

- Taxe d'habitation : 19,13%
- Taxe foncière : 21,49 %
- Taxe foncière non bâti : 48,66 %
- Taxe professionnelle : 12,78 %

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Viennent s'ajouter à ces contributions directes d'autres taxes complémentaires, telles que la taxe sur les publicités et la taxe additionnelle des droits de mutation ou de publicité foncière.

Le total des recettes fiscales est évalué à **9,3 millions d'euros**, soit 54,6 % des recettes de fonctionnement. Une augmentation de 3% est prévue par rapport à 2008, pour tenir compte de l'évolution des bases.

3/ Les dotations et participations sont constituées principalement par la dotation forfaitaire et les dotations issues de la loi du 13 mai 1991 sur la solidarité des villes (fond de solidarité région Ile de France).

Les prévisions d'évolution des dotations ont été limitées à 1% par prudence (Voir principales mesures de la loi de finances) ce qui porte la recette attendue à un peu plus de **6 millions d'euros pour 2009**, soit environ 426 euros par habitant.

4/ les autres produits de gestion correspondent aux revenus des immeubles et à l'intéressement sur les économies d'énergie réalisées par notre prestataire. Ces recettes sont estimées à **216 000 euros** pour 2009.

5/ Les seuls produits financiers attendus en 2009 proviennent du legs Troquet (environ 400 €) et n'ont donc aucun poids dans les finances de la commune.

6/ les produits exceptionnels sont essentiellement constitués par les indemnités versées par notre compagnie d'assurance en cas de sinistre, les pénalités de retard appliquées aux entreprises dans le cadre des marchés publics, les remboursements de trop perçu et les avoirs. Ils sont estimés à **250 000 euros**, car la seconde partie du remboursement d'assurance pour le sinistre du gymnase des Templiers (145 000 €) devrait être perçue en 2009.

7/ Les recettes provenant des atténuations de charge (remises obtenues sur achats ou services, remboursements sur rémunération du personnel et sur charges sociale et de prévoyance...) sont estimées à **132 000 euros**, comme en 2008.

Les recettes d'ordre de fonctionnement

Contrepartie des dépenses d'ordre d'investissement, elles s'élèveront à **93 000 euros** pour les mêmes objets.

Les recettes réelles d'investissement, estimées à **5 485 000 euros** (hors restes à réaliser) sont constituées par :

1/ Les dotations et réserves qui comprennent :

- **Le fonds de compensation de la T.V.A (FCTVA)** qui permet de récupérer la TVA sur les investissements réalisés deux ans auparavant et qui s'élèvera pour 2009 à environ **1,13 millions d'euros**, dont près de la moitié correspond au FCTVA 2008 qui n'a pas encore été perçu.
- **La taxe locale d'équipement** pour **100 000 euros**
- **L'affectation du résultat 2008** pour **1 636 000 euros** qui correspond à l'excédent de fonctionnement et constitue donc un autofinancement.

2/ Les subventions d'investissement

- Les subventions d'équipement sont estimées à **451 000 euros**, dont :
 - Subvention du Conseil Général pour la rénovation du gymnase des Templiers : 111 000 €
 - Subvention FISAC pour les parkings : 200 000 €
 - Contrat triennal de voirie (dernière tranche) : 140 000 €.
- **Les amendes de police** pour un montant d'environ **30 000 euros** sont également imputées sur ce chapitre.

3/ L'emprunt dont le montant reste à déterminer par le présent débat (voir orientations budgétaires 2009)

4/ Les cessions de terrains. Il est envisagé la cession du terrain des Eparnailles pour 1,6 millions d'euros. Par ailleurs, la création d'une nouvelle voie d'accès en zone industrielle devrait permettre la commercialisation de nouveaux terrains.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les recettes d'ordres d'investissement

Elles comprennent :

- Le virement de la section de fonctionnement (autofinancement) pour **1 383 000 euros**
- Les opérations d'ordre, contrepartie des dépenses d'ordre de fonctionnement, pour **560 000 euros**

Les restes à réaliser

Doivent enfin être ajoutés aux recettes d'investissement de l'exercice les restes à réaliser 2008 pour **1 795 000 euros**, auxquels est intégré l'emprunt de 940 000 euros contracté en fin d'année pour financer les investissements 2008.

IV – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2009

Les masses financières prévisionnelles devant être inscrites au budget primitif 2009 ayant été déterminées ci-dessus, les éléments de débat concernant les orientations budgétaires 2009 sont les suivants :

Détermination du niveau d'autofinancement

L'autofinancement, qui permet de financer une partie des dépenses d'investissement, a été prédéterminé à 1 383 00 euros pour l'année 2009.

Le montant retenu permet aux recettes de fonctionnement de maintenir les charges de fonctionnement au même niveau qu'en 2008 en tenant compte d'une inflation prévisionnelle de 2% et de certaines hausses prévisibles telles que les charges de personnel et le projet de développement des transports.

Cette orientation peut toutefois être discutée à la hausse ou à la baisse avec les conséquences suivantes :

- Une augmentation de l'autofinancement permet de réduire l'emprunt nécessaire aux investissements mais conduira à réduire le montant global du programme d'entretien des bâtiments qui sera décidé en séance d'arbitrages budgétaires.
- Une diminution trop importante de l'autofinancement conduit à augmenter le niveau d'emprunt nécessaire et réduit nécessairement les marges de manœuvre futures. Il est en effet primordial de conserver un autofinancement suffisant chaque année car c'est un facteur essentiel de « bonne santé » financière de la commune.

En tout état de cause l'autofinancement doit au minimum être égal au remboursement en capital de la dette, soit 711 000 euros.

Détermination du niveau d'investissement

Le montant de dépenses d'investissement à inscrire, pour tenir compte du programme d'investissement déterminé par l'équipe municipale est égal à 9 223 000 euros toutes dépenses confondues (y compris les restes à réaliser et le déficit d'investissement cumulé).

Les recettes d'investissement attendues (sur l'hypothèse d'un autofinancement de 1 383 000 euros) s'élèvent à 8 685 000 euros, cession du terrain des Eparnailles comprise.

Il reste donc 538 000 euros à financer soit par l'emprunt, soit par de nouvelles cessions de terrains en zone industrielle.

Une augmentation du niveau d'investissement conduira nécessairement à l'inscription d'un emprunt complémentaire.

Détermination du niveau d'emprunt

L'emprunt nécessaire en 2009 dépendra directement du montant des dépenses d'investissement programmé et des cessions réalisées.

Le niveau d'emprunt a un impact à la fois sur l'investissement (remboursement en capital) et sur le fonctionnement (intérêts de la dette). Plus l'emprunt est important, plus les charges financières sont conséquentes ce qui réduit les possibilités d'autofinancement et donc les marges de manœuvre. Cet outil indispensable à la gestion d'une commune doit donc être utilisé avec prudence.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

En intégrant l'emprunt de 940 000 euros contracté en fin d'année 2008, la capacité actuelle de désendettement de la commune est de 4,7 ans. L'inscription d'un emprunt de 538 000 euros en 2009 (sur la base très prudente d'une épargne brute prévisionnelle égale à 1 886 000 euros) la fera passer à 5,9 ans. La commune dispose donc de réelles marges de manœuvre pour réaliser son programme d'investissement sur la durée du mandat, à condition de continuer à préserver sa capacité d'autofinancement.

M. RIESTER : Merci beaucoup, M. FOURNIER, c'était une présentation dynamique, synthétique, complète et bravo pour la mise en forme que vous avez faite. C'est Pascal qui a fait cela comme un grand, ce week end. On peut vraiment le remercier et le féliciter. Est-ce qu'il y a des remarques, des questions ?

M. FOURNIER : On peut féliciter les services qui ont quand même..

M. RIESTER : Cela, tu l'as déjà fait, je le refais, bravo tous les services, Madame la directrice générale des services, les services financiers et toutes celles et ceux qui ont participé à l'élaboration budgétaire qui n'est pas finie. Ce sera au moment du vote du budget, que tous les remerciements seront faits, comme il se doit.

M. THIERRY : M. le Maire, en introduction, vous avez parlé de votre politique en matière de sécurité et de transport, de cadre de vie et de voirie..

M. RIESTER : Et d'emploi.

M. THIERRY : J'aurais aimé, comme l'a rappelé tout à l'heure, Madame COUVE DUPONT, les temps sont difficiles, que vous nous montriez votre volontarisme en matière sociale. Parce que, je m'interroge de savoir, dans toutes ces orientations, quel est votre politique, vis-à-vis des plus modestes, puisque l'on est dans une situation de plus en plus difficile que l'année dernière. Cela me donne envie de vous dire, il faut revoir vos données nationales, parce que vous nous parlez de 1% de taux de croissance, là, je crois que l'on est en dessous. C'est surtout en matière sociale, je voudrais savoir quelle est votre ambition ?

M. RIESTER : Vous savez très bien que quand j'ai parlé des points généraux, je ne suis pas entré dans le détail de toute la politique, mais quand je parle d'investissement, qu'il y a tout ce qui est fait dans le domaine social, via notamment le centre communal d'action sociale, présidé par M. LEGEAY, il y a tout un dispositif, ce n'est pas l'objet du débat d'orientations budgétaires, de déterminer, de détailler l'intégralité de toutes les politiques qui sont faites. Ce sont des masses financières, évidemment, comme nous l'avons toujours fait, nous continuerons d'accompagner celles et ceux qui en ont le plus besoin. C'est vrai, que dans les périodes qui sont les plus difficiles, comme celle que nous allons avoir à traverser en 2009, mais je voudrais garder un message d'optimisme et de volontarisme, nous ferons comme d'habitude, le maximum, sous la houlette du centre communal d'action sociale, de M. LEGEAY, que je remercie, bien évidemment. En matière sociale, j'ai d'ailleurs pour le coup, en tant que président de l'Office Public d'HLM de Coulommiers, veillé à ce que l'évolution du prix des loyers, soit inférieur à ce qui s'est fait les autres années, et inférieur dans d'autres endroits du département, parce que je considère, effectivement, qu'il est nécessaire en cette période difficile, d'avoir un regard tout particulier, vers ceux qui en ont le plus besoin. Est-ce qu'il y a des questions d'ordre général sur le débat d'orientations budgétaires ?

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 25 voix pour, 7 contre M. COILLOT, M. THIERRY, Mme MARTIG, Mme CANALE, Mme RABEY, Mme SABATÉ, M. TREGOAT.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- approuve les orientations budgétaires 2009.

Question n° 22

AUGMENTATION DES VACATIONS FUNÉRAIRES

Mme GOULLET expose le projet de délibération.

Les vacations funéraires sont des interventions faites par le commissariat de police dans le cadre des opérations funéraires suivantes :

transport de corps hors de la commune de décès,
opération d'exhumation, de translation et de ré-inhumation des restes mortels
(notamment à l'occasion de la reprise des concessions funéraires)
opération de crémation du corps d'une personne décédée

Actuellement le montant de ses vacations s'élève à 8,38 €, ce montant n'a pas été réévalué depuis plusieurs années.

Il est proposé de fixer le montant de ces opérations à 20 €.

La Loi n° 2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire impose que le montant des vacations doit se situer entre 20 € et 25 €.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 29 voix pour, 3 abstentions Mme RABEY, Mme SABATÉ, M. TREGOAT,

DECIDE de fixer le montant des vacations funéraires à 20 euros par opération funéraire.

Question n° 23

DECISIONS DU MAIRE – COMPTE RENDU

M. le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions qu'il a été amené à prendre en fonction des délégations qui lui ont été données :

- n°08/320 en date du 2 décembre 2008 : Acceptation d'un remboursement d'assurances de 1 363,44 € émanant de la Société AXA France IARD – 26 rue Drouot – 75009 PARIS, pour le remboursement de la grille endommagée au parc des sports, sinistre en date du 24 septembre 2007.
- n° 08/347 en date du 10 décembre 2008 : Recours aux services du Cabinet BF 2A BARDON – DE FAY, avocats associés, domiciliés 51 bis, rue de Miromesnil – 75008 PARIS, pour défendre les intérêts de la commune.
- n° 08/354 en date du 15 décembre 2008 : Acceptation d'un remboursement d'assurances de 259 413,28 € émanant de la Société Mutuelle d'Assurance des Collectivités Locales – 141, avenue Salvador Allende – 79031 NIORT Cedex 9, pour le remboursement concernant l'incendie du Gymnase des Templiers, survenu le 25 février 2008.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- n° 08/356 en date du 29 décembre 2008 : Passation d'une convention avec le Syndicat Mixte pour le Centre Aquatique des Capucins, pour la prise en charge de l'entretien des espaces verts et des voies privées appartenant au Syndicat par les services de la commune de Coulommiers.
- n° 08/358 en date du 30 décembre 2008 : Emprunt auprès de DEXIA CREDIT LOCAL, d'un prêt d'un montant de 940 000 €, pour permettre le financement des investissements 2008.
- n° 09/04 en date du 7 janvier 2009 : 29 renonciations au Droit de Prémption Urbain à l'intérieur des zones soumises au D. P. U (du n° 08/147 au n° 08/175).
- N°09/06 en date du 9 janvier 2009 : Cession en l'état du véhicule Renault Express (année 1992), immatriculé 822 AZJ77, au garage David GOMES – sis 9, rue des Granges – 77169 BOISSY LE CHATEL, pour un montant de 500 €.

Les présentes décisions sont portées au registre des délibérations.

Pour tout renseignement, ces actes sont consultables à la Direction Générale des Services.

M. RIESTER : Je vous rappelle que mercredi, nous avons en avant première, un film d'ARTÉ, au théâtre municipal et que nous avons vendredi en avant première, le documentaire « Comme chez nous ? », qui va permettre à un certain nombre de Columériens, de se voir sur l'écran. Vous savez, que c'est le premier documentaire de la série qui va être diffusé sur France 5, série documentaire, qui a été filmée depuis plusieurs mois par les équipes de Jean-Thomas CECCALDI et France 5. Je vous invite à venir en nombre, voir ce premier épisode. Pour ARTÉ, il faut retirer les places, à l'office de tourisme, Olivier AUBOY, et concernant France 5, pareil, il faut retirer les places.

Question n° 24

QUESTIONS DIVERSES

Matériel informatique des écoles :

M. THIERRY : M. le Maire, en fin d'année dernière, j'ai rencontré des parents d'élèves, qui semblaient assez mécontents du matériel informatique, dont nous disposons dans les écoles. Comme, personnellement je n'ai pas été capable de répondre, pour ne jamais avoir entendu quel était le niveau des équipements que nous possédions, je voulais vous interroger. Je pense que l'ancien maire, n'était pas un pionnier en matière informatique, parce que l'on a vu ce qu'a été le site internet. Je dirais qu'aujourd'hui, c'est mieux, ce n'est pas parfait. Mais on entend parler de la fracture informatique, je pense que c'est une réalité et je ne voudrais pas que les enfants de Coulommiers, puissent ne pas avoir cette formation nécessaire. J'aimerais savoir, j'aimerais que vous nous disiez de quels moyens nous disposons. Est-ce que nous avons un moyen performant, parce que, vous communiquez beaucoup sur la TNT, maintenant, j'aimerais que vous communiquiez sur le niveau du matériel informatique dont disposent les écoles de la ville.

M. RIESTER : M. THIERRY, merci de nous donner l'occasion de le faire.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme MOTOT : Je réponds, parce que je m'en suis occupée. Nous avons mis dans les investissements, un matériel neuf. Charles de Gaulle va avoir du matériel neuf, ce uniquement les écoles élémentaires, et une grande partie à Louis Robert, Jehan de Brie, croyez moi, ils vont avoir du beau matériel, si c'est voté en investissement. C'est aussi la limitation d'accès à internet, contrôle parental, qui nous a été demandé par les directeurs. C'est de leur responsabilité, nous allons y souscrire.

M. RIESTER : Il faut des logiciels spécifiques, vous devez être satisfait, M. THIERRY.

M. THIERRY : Je suis satisfait, mais je trouve que votre réponse justifie le mécontentement des parents d'élèves que j'ai rencontrés, puisque nous renouvelons le parc, ce qui veut bien dire qu'il était un peu obsolète.

Mme MOTOT : On a fait avec les moyens du bord, ces dernières années.

M. RIESTER : C'est une priorité, vous l'avez compris, je souhaite que Coulommiers, soit à la pointe de toutes les technologies numériques. A commencer par la télévision, on est première ville de France, quand même, il est prévu l'informatisation des écoles, il y a le site internet, les moyens aussi de continuer à faire vivre Coulommiers, un peu dans l'esprit de convivialité que l'on peut avoir dans tout milieu associatif, en réfléchissant pourquoi pas à la mise en place d'une WEB TV. On aura l'occasion d'en reparler. La réflexion, avec le Conseil Général, pour la mise en place de la fibre optique, à Coulommiers, etc. Je suis très sensibilisé sur ces questions là, vous voyez, nous avons anticipé votre demande, parce que c'est vrai, il y avait besoin de remettre un petit coup de nouveau matériel informatique dans les écoles, ce sera chose faite, si évidemment, vous votez le budget avec nous, ce que je suis sûr, que vous ferez. En tout cas, je l'espère.

Ratio charges du personnel du service jeunesse pour la patinoire

M. TREGOAT : M. le Maire, il y a quelques temps, vous nous avez fait voter une subvention exceptionnelle pour la patinoire de 30 000 €, j'aimerais connaître, puisque le personnel qui s'en est chargé, fait partie de service jeunesse, aucun commerçant n'était en charge de cette patinoire...

M. RIESTER : il y avait les deux.

M. TREGOAT : J'aimerais savoir, quel est le ratio exact au niveau des charges du personnel, qui a été pris. Aujourd'hui, c'est au-delà de 30 000 € de subvention, qui ont été votés, puisqu'il y a les frais de personnel.

M. RIESTER : J'ai compris votre question, merci, simplement, plusieurs choses, d'abord, c'est vrai qu'il y a beaucoup de manifestations de la ville, où il y a du personnel de la ville, ou pour installer ou pour accompagner les manifestations. Je pense que c'est vraiment un des rôles de la commune, d'accompagner la vie associative de Coulommiers, qu'elle qu'elle soit. Là, c'est l'association des commerçants dans le cadre de l'animation de la ville, qui nous a demandé un coup de main. Nous lui avons attribué une subvention pour la patinoire, mais aussi, nous lui avons mis un petit peu de personnel pour l'aider à la mise en place de la patinoire, je rappelle que c'est dans le cadre d'un projet jeunesse. Donc, il y a aussi des jeunes que l'on a responsabilisés, pour la gestion de la patinoire, dans le cadre des chantiers jeunes, je crois que c'est bien.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Cela donne un but aux animations que l'on met dans le cadre du service jeunesse, concrètement, gérer un budget, gérer des patins, accueillir des gens, être là à telle heure, finir à telle heure. Après, vous le chiffrer précisément, en heure de personne, on peut regarder ce que cela peut donner en heures de personnel. On peut regarder, il n'y a pas de souci. Vous verrez cela avec M. FRÉMONT, qui se fera un plaisir de travailler avec vous, sur ce sujet là. Je crois qu'il faut continuer.

M. TREGOAT : Ce sera avec plaisir.

M. RIESTER : On accompagne ces projets des associations, il faut les aider à concrétiser leurs projets.

Nouveau local pour les restos du cœur

M. TREGOAT : Pour les restos du cœur, on ne va pas revenir sur les changements climatiques. On y a eu droit au niveau de la neige. Dans le futur, est-ce que vous prévoyez un autre local, considérant que vers 14 H, 14 H 15, il y a la queue jusqu'à Charles de Gaulle.

M. RIESTER : On réfléchit à un endroit pour que les personnes attendent, et que ce soit un endroit couvert, c'est en réflexion, M. LEGEAY y travaille, on ne manquera pas de vous en reparler quand on aura abouti.

Dossier amiante concernant un local technique quartier des Templiers

M. TREGOAT : Troisième point, la direction générale des services a sollicité les services techniques, au sujet du dossier de l'amiante, mi novembre, j'attends encore.

M. RIESTER : Je n'ai pas compris.

M. TREGOAT : Pour le problème de l'amiante, au quartier des Templiers, vous m'aviez dit, que je pouvais avoir accès à ce dossier. Le bâtiment où se trouve le matériel de jardinerie.

M. RIESTER : Oui, d'accord, pas de problème. Bonne soirée, et n'oubliez pas le 4 février, Coulommiers entre dans l'histoire de la télévision.

La séance est levée à 9 h 20